

Guide pour la définition des prestations

Table de matières

1	Principes fondamentaux pour une thérapie résidentielle de la dépendance orientée vers l'abstinence	3
2	La systématique de la définition des prestations	4
2.1	Le degré d'intensité des interventions	4
2.1.1	MESURES SUBSTITUTIVES	4
2.1.2	MESURES DE COMPLÉMENT	4
2.1.3	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	5
2.2	Les domaines de socialisation	5
2.2.1	GRUPE DES FONCTIONS ÉLÉMENTAIRES (COMPÉTENCE DE LA VIE QUOTIDIENNE ET CAPACITÉ D'INTÉGRATION)	6
2.2.2	LA FORMATION	6
2.2.3	LE TRAVAIL	6
2.2.4	GESTION DU TEMPS LIBRE	6
2.3	La durée des interventions	6
2.4	Les prestations	7
2.4.1	LES DOMAINES DE PRESTATIONS	7
2.4.2	LES UNITÉS DE PRESTATIONS	7
2.4.3	LES PRESTATIONS UNIQUES	7
3	Les champs d'intervention	8
3.1	La communauté thérapeutique	8
3.1.1	EFFETS / BUTS	8
3.1.2	PRESTATIONS CENTRALES	8
3.2	La formation	11
3.2.1	DOMAINES DE PRESTATIONS	11
3.2.2	UNITÉS DE PRESTATIONS	13
3.2.3	PRESTATIONS UNIQUES	15
3.3	Le travail	16
3.3.1	DOMAINES DE PRESTATIONS	16
3.3.2	UNITÉS DE PRESTATIONS	18
3.3.3	PRESTATIONS UNIQUES	20
3.4	Activités de loisirs adaptés à l'âge	21
3.4.1	DOMAINE DE PRESTATIONS	21
3.4.2	UNITÉS DE PRESTATIONS	24

3.4.3	PRESTATIONS UNIQUES	26
4	Groupes cibles	29
4.1	La clientèle standard / majoritaire	29
4.1.1	PROBLÉMATIQUE	29
4.2	Problématique psycho-sociale complémentaire	29
4.2.1	SYSTÈMES FAMILIAUX	29
4.2.2	JEUNES	39
4.2.3	PERSONNES IMMIGRÉES	39
4.3	Maladies somatiques associées	43
4.3.1	DIMENSION DU PROBLÈME	43
4.3.2	EFFETS / BUTS	43
4.3.3	PRESTATIONS SPÉCIFIQUES À CE GROUPE CIBLE	44
4.4	Double diagnostic Problématique psychique associée	47
4.4.1	DIMENSION DU PROBLÈME	47
4.4.2	EFFETS / BUTS	47
4.4.3	PRESTATIONS SPÉCIFIQUES À CE GROUPE CIBLE	48

1 Principes fondamentaux pour une thérapie résidentielle de la dépendance orientée vers l'abstinence

La notion de réhabilitation de la dépendance recouvre toutes les mesures qui ouvrent aux personnes toxicodépendantes la possibilité de participer à nouveau à la vie sociale de manière adéquate. Le but de la thérapie est la réinsertion dans la société et le rétablissement des compétences personnelles permettant de conduire sa vie de manière autonome.

La réussite des objectifs de réhabilitation se mesure aux facteurs suivants :

- exercer un travail permettant de gagner sa vie
- trouver une forme adéquate de logement
- constituer et cultiver un réseau relationnel solide
- mener un style de vie qui agit positivement sur le maintien de la santé
- savoir vivre dans le cadre de la légalité.

La thérapie de la dépendance s'adresse aux personnes toxicodépendantes qui pour cette raison vivent de façon marginalisée, dysfonctionnelle et largement hétérodéterminée dans le contexte social. Les institutions spécialisées pour la thérapie de la dépendance permettent de rétablir les liens sur les plans naturel et culturel entre l'individu et son environnement proche et lointain. Les interventions se situent par conséquent à tous les niveaux des systèmes somatique, biologique, psychique, social et culturel. Elles visent à influencer, respectivement à optimiser, les interactions entre ces systèmes dans la vie au quotidien des personnes marginalisées ou menacées de marginalisation.

Le consentement à être soigné est une condition nécessaire pour que le processus de réhabilitation commence. Si la personne dépendante n'est pas en mesure de prendre une telle décision librement, elle peut en être rendue capable par des mesures adéquates.

Les concepts du traitement de réhabilitation sont construits selon une démarche logique qui répond de manière conséquente à la problématique de la dépendance. Les fondements de ces concepts reposent sur les connaissances scientifiques reconnues de la théorie de la socialisation, de la psychologie, des sciences de l'éducation, de la philosophie et de la médecine.

Les processus de réhabilitation visent une efficacité globale. Afin de pouvoir influencer de manière durable le développement personnel, il est nécessaire de prévoir suffisamment de temps pour les processus de bilan et de diagnostic et pour intérioriser les objectifs du traitement.

Le séjour dans une institution résidentielle spécialisée donne aux personnes dépendantes la possibilité de réduire les dommages qui leur sont survenus sur les plans de la santé, de la vie sociale, du psychisme et des conditions économiques.

La thérapie de la dépendance privilégie les efforts qui mettent en action les ressources propres des personnes dépendantes afin que l'objectif visé – la capacité de vivre de manière autonome – puisse être atteint par les propres forces de l'individu.

2 La systématique de la définition des prestations

Les institutions spécialisées dans la thérapie de la dépendance doivent assumer des tâches complexes face à des problèmes sociaux souvent cumulés, à l'aide de ressources qui ont tendances à se réduire. Les prestations qu'elles offrent pour atteindre les buts fixés sont déterminées par les problématiques multiples de l'existence de personnes marginalisées ou en voie de marginalisation du fait de la toxicodépendance.

Compte tenu de cette situation complexe – la résolution de problèmes sociaux accumulés – les efforts d'amélioration de l'efficacité aussi bien qualitative que quantitative ne peuvent passer que par une conceptualisation précise des tâches à remplir.

Cette démarche présuppose un mandat de prestations suffisamment et largement déterminé par la législation de même qu'une définition bien comprise de l'objet. En outre sont nécessaires l'établissement de normes, règles et standards et leur mise en œuvre, ainsi qu'une description détaillée et une tarification des prestations.

La systématique qui est présentée ci-après, et qui est décrite en fonction de la clientèle ordinaire de ces institutions, s'applique dans ses grandes lignes à l'ensemble du champ de l'assistance aux personnes dépendantes. La description détaillée des prestations ne s'applique, quant à elle, qu'aux institutions résidentielles qui offrent un « cadre de vie substitutif ». Des développements supplémentaires relatifs à la diversité de la clientèle sont présentés ensuite au chapitre 4 : Groupes cibles.

2.1 Le degré d'intensité des interventions

Dans l'ensemble, on peut définir trois formes de prestations dans l'assistance aux personnes dépendantes, qui se différencient essentiellement par le degré d'intensité des interventions.

2.1.1 Mesures substitutives

Depuis une trentaine d'années, le traitement des personnes dépendantes s'est développé originellement à partir du modèle dit des « thérapies résidentielles de longue durée », une mesure substitutive du cadre de vie par excellence. Par la suite s'est mise en place une large palette de types différenciés d'institutions. Les institutions thérapeutiques orientées vers l'abstinence mettent en place un système de socialisation dans le cadre duquel les prestations et les offres qui constituent l'essentiel de la vie quotidienne dans des conditions ordinaires sont également fournies. Les institutions « offrant un cadre de vie substitutif » se trouvent en premier lieu dans le segment des offres orientées vers l'abstinence. Dans le contexte professionnel décrit ici, les prestations « offrant un cadre de vie substitutif » recouvrent l'ensemble des mesures à court, moyen ou long terme qui remplacent des fonctions de socialisation de base dans un ou plusieurs systèmes usuels de socialisation. En cela, le concept de ces prestations correspond à tous les aspects des exigences du système social usuel, en tenant compte des déficits et des problèmes constatés auprès de la clientèle.

2.1.2 Mesures de complément

Il s'agit des prestations et offres qui ont spécifiquement pour but de décharger certains systèmes de socialisation de certaines fonctions partielles à court, moyen ou long terme et de les assurer en remplacement par des ressources extérieures au système en question. Les mesures de complément au contexte de vie se rapportent donc à des aspects partiels des systèmes de socialisation ordinaires, parce que ceux-ci ne peuvent plus ou plus suffisamment être vécus de manière fonctionnelle par des individus dans les relations

d'interaction normales. Par relations d'interaction normales, on entend la somme de toutes les interactions qui rendent un individu capable d'évoluer dans son contexte social. Les institutions offrant des mesures de complément existent aussi bien dans le segment orienté vers l'abstinence que dans celui acceptant la dépendance. Dans le segment orienté vers l'abstinence, les institutions les plus typiques de cette catégorie sont : les placements familiaux, les fiduciaires de gestion du budget et du salaire, l'exercice d'une curatelle ou d'une tutelle, certaines formes de logement en phase de postcure ainsi que des places de travail ou d'occupation de transition ou d'intégration. On classe dans le secteur acceptant la dépendance la catégorie des hébergements d'urgence et accueils de nuit, les logements socialement accompagnés, les structures de jour, les bourses aux petits boulots, etc.

2.1.3 Mesures d'accompagnement

Il s'agit ici d'offres qui accompagnent les clients avec une fonction de soutien et de conseil dans le cadre de vie normal. Ces mesures d'accompagnement du cadre de vie ont pour but de consolider ou d'améliorer les ressources existantes et les potentiels de socialisation des systèmes normaux. Ces mesures se rapportent à l'amélioration de la capacité des individus à utiliser leurs propres ressources ou celles des systèmes de socialisation, ou tendent à l'optimisation des formes de vie en communauté et de coopération dans le cadre d'un système ou encore entre plusieurs systèmes.

Les institutions qui offrent des mesures d'accompagnement sont – à l'exception de certaines formes de postcure et prestations des consultations ambulatoires spécialisées – pour l'essentiel situées dans le secteur acceptant la dépendance. Les offres les plus connues de ce type sont les lieux d'accueil de proximité, le travail de rue, les traitements de substitution avec méthadone ou avec prescription d'héroïne, etc.

En résumé :

Les institutions dont l'objectif est d'atteindre une capacité de leur clientèle à vivre de manière autonome réalisent sur le plan du développement personnel un processus de changement et de développement durable. Ces institutions appartiennent par conséquent à la catégorie des institutions offrant des mesures substitutives.

2.2 Les domaines de socialisation

On parle de socialisation lorsqu'on pense au développement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes ainsi qu'à la mise en œuvre et à la réussite de projets ou perspectives de vie. Cette notion recouvre un processus du développement de la personne qui dure toute la vie, en interaction avec l'environnement matériel et social donné par la société et se référant à une structure physique et psychique.

Des fonctions de socialisation sont assumées dans notre société par toute une série de systèmes sociaux différents. Chaque individu s'inscrit en effet au cours de sa vie dans un nombre varié de systèmes de socialisation. Ceux-ci sont en permanente interaction entre eux et forment avec leurs buts, leurs exigences, leurs normes et leurs valeurs un système social cohérent. Ils sont de plus en évolution constante. Malgré ce caractère fluctuant, on peut établir qu'il existe dans notre société plusieurs domaines de socialisation distincts, clairement définissables et délimités les uns par rapport aux autres. Chacun constitue un système qui peut être décrit comme un ensemble de fonctions, ceci à plus forte raison lorsqu'on planifie de manière subsidiaire des systèmes de socialisation de substitution.

Par conséquent des domaines de prestations peuvent être décrits à partir de caractères généraux pour réunir des prestations spécifiques qui ensemble contribuent au fonctionnement d'un système de socialisation tel qu'il existe normalement.

2.2.1 Groupe des fonctions élémentaires (Compétence de la vie quotidienne et capacité d'intégration)

La réussite d'une socialisation heureuse dans notre système social est essentiellement déterminée par un ensemble de fonctions élémentaires. En situation normale, ces fonctions sont assurées dans notre contexte culturel par le système familial ou par certaines parties de systèmes familiaux, de même que par les formes diverses de vie en couple, en partenariat ou en communauté de vie.

2.2.2 La formation

La formation, et particulièrement la formation donnée par l'école obligatoire, est très largement l'objet de normes et de règles formelles dans notre société. Cet état de fait indique également la signification fondamentale que notre société accorde à la formation. La capacité à remplir les conditions de socialisation exigées par la société est définie de manière déterminante par le niveau de formation atteint, respectivement par les échecs de formation.

2.2.3 Le travail

Bien que, dans notre société, il n'y ait pas partout suffisamment de places de travail pour tous, la capacité à travailler est un indicateur de socialisation décisif pour pouvoir mener sa vie de manière autonome. Des aspects fondamentaux de notre vie sont directement influencés par notre position sur le marché du travail : la capacité d'achat et, lié à cette dernière, le degré de mobilité, les contacts sociaux, la conscience de la valeur de soi et la confiance en soi, etc.

2.2.4 Gestion du temps libre

Le domaine de socialisation intitulé «activités de loisirs spécifiques à l'âge» a connu une croissance majeure au cours des dernières décennies. Que l'on pense d'une part à l'expansion du temps librement disponible, et par là à la tendance vers une société des loisirs, ou que l'on envisage la disparition des systèmes autoritaires de valeurs et de normes, l'affaiblissement des structures collectives, des réseaux et des formes de vie associative, ou que l'on considère enfin le caractère moins strictement fonctionnel de la famille, tous ces phénomènes convergent vers le fait que les individus tendent toujours plus à former leur identité en prenant référence sur des personnes du même âge qu'eux.

2.3 La durée des interventions

Dans la description systématique des prestations, on distingue des interventions

- à **court terme** (1 à 3 mois)
- à **moyen terme** (4 à 12 mois)
- à **long terme** (plus d'une année).

Les institutions de thérapie qui offrent un cadre de vie substitutif afin d'atteindre l'objectif de sortir de la dépendance et de permettre une réinsertion sociale, et qui travaillent pour une clientèle caractérisée par une accumulation de difficultés d'existence et par des stratégies souvent inadéquates pour mener sa vie, inscrivent leurs interventions dans la catégorie du long terme.

2.4 Les prestations

Toutes les prestations sont décrites par la suite en deux catégories : les prestations principales et les prestations complémentaires. En outre, chaque prestation ou groupe de prestations est rattaché à un domaine de socialisation.

Le système social définit les exigences, les buts, les normes et les valeurs que notre société fixe ordinairement à chaque aspect de la socialisation.

2.4.1 Les domaines de prestations

Chaque domaine de socialisation - décrit dans la systématique - définit un ensemble de prestations. Un ensemble de prestations est par conséquent assuré lorsqu'une planification cohérente et une mise en œuvre compréhensive des prestations permettent de remplacer le système de socialisation en question. La planification et la mise en œuvre se rapportent d'une part aux besoins, ressources et déficits spécifiques des clients et d'autre part aux exigences et aux attentes définies par le système social.

2.4.2 Les unités de prestations

Une unité de prestations est composée d'un groupe de prestations uniques qui forment un ensemble cohérent, bien défini et qui se distingue clairement d'autres unités de prestations. Une unité de prestations est une offre qui fait partie de manière univoque d'un ensemble de prestations.

2.4.3 Les prestations uniques

Les prestations uniques sont des processus de travail qui sont définis sur le plan opérationnel, qui sont observables et qui peuvent être documentés.

3 Les champs d'intervention

Les champs de travail s'orientent aux champs de socialisation habituels. Un champ de travail décrit de ce fait un champ de socialisation planifié et réalisé «artificiellement» dans des conditions institutionnelles.

Partant de la dimension problématique établie de la clientèle, la planification et le transfert dans la pratique trouvent ainsi une légitimation théorique.

Dans le cadre actuel de l'aide en matière de toxicodépendance, des prestations institutionnelles sont fournies en principe dans tous les champs de socialisation. En ce qui concerne les institutions qui offrent un cadre de vie substitutif, les prestations institutionnelles se concentrent sur ce qu'on appelle communauté thérapeutique.

3.1 La communauté thérapeutique

Les communautés thérapeutiques résidentielles sont des «lieux» où des personnes vivent ensemble jour et nuit. Il est établi que de telles communautés remplacent les groupes des fonctions élémentaires réguliers en soi. Par conséquent, une différenciation systématique sous l'aspect «prestations» est superflue, le remplacement global du groupe primaire étant la base de la reconnaissance de la communauté thérapeutique.

3.1.1 Effets / buts

- Satisfaction adéquate des besoins bio-psycho-sociaux de la clientèle.
- Les troubles / le handicap «multi-problématique» ont été traité de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif aient une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du trouble / du handicap pour son développement ultérieur.
- Les modèles de comportements problématiques, notamment l'histoire de la dépendance manifeste, ont été traités. La clientèle concernée et son environnement significatif ont une compréhension différenciée du problème. Ils sont informés sur la signification du modèle de comportement problématique et de son évolution ultérieure.
- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.
- Élaboration d'une solution de suivi post-cure en intégrant une variante de traitement adéquate en lien avec la problématique.
- La clientèle concernée et son environnement significatif sont motivés pour la collaboration.

3.1.2 Prestations centrales

Communauté de production

- Mise à disposition, planification et garantie d'un déroulement journalier et hebdomadaire systématique (phases récréatives comprises).
- Conduite et gestion ménagère commune (lessive, cuisine, nettoyage).
- Encouragement à l'autonomie par rapport à la gestion du quotidien (prise progressive de responsabilités, contrôle, accompagnement, confrontation, intervention).

Communauté de consommation

- Aide à la gestion de l'argent (argent de poche ou système de salaire).
- Mise à disposition d'outils pour les activités de loisirs non structurées (journaux, TV, jeux...).

- Conduite / accompagnement de loisirs "non-structurés" (en délimitation du domaine des prestations «loisirs»).
- Planification, garantie et gestion d'une alimentation saine et équilibrée.
- Planification, garantie d'un habillement adéquat (saison, âge, financement).

Communauté de biens

- Acquisition et mise à disposition de moyens financiers individuels.
- Instruction, planification d'un budget individuel.
- Contrôle du budget individuel.
- Instruction, accompagnement et mise en oeuvre d'un plan de désendettement.
- Instruction en vue d'une gestion et d'une utilisation adéquate et soigneuse des biens individuels, communs ou de ceux mis à disposition.

Communauté d'assistance / de prise en charge médicale

- Planification, acquisition et mise à disposition de mobilier et équipement institutionnels et de biens de consommation.
- Développement de projets et de possibilités en vue d'un équipement personnel (biens personnels).
- Planification, élaboration et maintien d'une ambiance d'habitat procurant un sentiment de sécurité (sur le plan des locaux et sur le plan émotionnel).
- Planification, élaboration et maintien d'un environnement stimulant (permettant d'acquérir à la fois un savoir et des compétences sociales).
- Planification, garantie d'une prise en charge médicale (y compris psychiatrique) et assistance (interne et/ou externe).
- Planification et garantie d'un suivi et d'une prise en charge psychologique (interne et/ou externe).
- Planification, offre et mise en oeuvre d'une prise en charge sociopédagogique / sociothérapeutique (groupe de parole, travail de groupe, entretiens individuels, approche créative, méditation, etc.).

Communauté d'interaction et de communication

- Planification, établissement et application de règles régissant la vie en commun (règlement de maison, abstinence de drogues, interdiction de violence, règles de communication).
- Participation active dans la communauté et dans les groupes.
- Stimulation / renforcement des capacités relationnelles.
- Planification, conduite et stimulation en vue d'une prise de responsabilité par rapport à soi-même et à autrui.
- Planification et stimulation en vue d'un développement de l'autonomie.

Communauté éducative

- Transmission de techniques de socialisation (prise de conscience par rapport à l'hygiène et les soins corporels, acquisition d'un savoir vivre adéquat).
- Transmission de compétences de gestion du quotidien (utilisation de moyens de communication, lecture d'horaires de moyens de transport, gestion de relations avec les autorités, etc.).
- Transmission de valeurs culturelles et de société (collectives). Rendre possible l'accès à la culture générale (exemple littérature, art, musique, théâtre, etc.).

Prestations centrales générales

- Planification et mise en oeuvre de la vérification du concept.

- Planification et mise en oeuvre de la compatibilité du concept avec des méthodes de contrôle externes (SMQ).
- Rapports périodiques centrés sur les clients.
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapport annuel).
- Accompagnement lors d'expertises (d'ordre médical ou juridique).
- Planification, organisation et réalisation d'un diagnostic global d'entrée (bilan d'ordre social, psychologique, psychiatrique et somatique).
- La planification de l'environnement est basée sur une analyse, une explication ainsi qu'une évaluation professionnelles des conditions et des stratégies de gestion de vie.
- Développement et réalisation d'un plan de traitement individuel.
- Planification systématique de la sortie (préparation et réalisation).
- Scénarios d'urgence en cas d'interruption de la thérapie/réadmission.
- Indications à l'intention de la clientèle concernant les possibilités de recours.
- Garantie d'une tenue de dossier adéquate (protection des données, documentation compréhensible et explicite de l'intervention et du processus).
- Garantie d'un travail de réseau centré sur les clients et en collaboration avec d'autres services professionnels et autorités.

3.1.2.1 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles:

- Mise à disposition et entretien de bâtiments adaptés à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de travail, installations sanitaires, possibilités de retrait, espaces d'intimité suffisants). Développement et mise en oeuvre d'un concept d'utilisation des locaux. L'infrastructure dans son ensemble doit répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes.
- La grandeur des locaux d'habitation (lieux collectifs et chambres) doit correspondre aux exigences légales minimales. En absence des ces exigences, les conditions de l'OFAS font référence.

Mobilier:

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux d'habitat commun et dans les locaux de travail (cuisine et installations sanitaires comprises) répondant de manière suffisante (quantité et qualité) aux exigences conceptuelles.

Personnel

- Établissement d'un plan concernant la gestion du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction et à la tâche désignées.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept global de l'institution (sur le plan thérapeutique et de gestion d'entreprise).
- Développement et réalisation de mesures en vue du développement et de la mise en oeuvre de l'entretien de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en oeuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en oeuvre de mesures concernant la gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification, concept de formation continue, de perfectionnement professionnel, etc.).

Recherche

- Planification, organisation et garantie de collaboration avec des projets de recherche et de statistiques régionaux, cantonaux et nationaux.

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et garantie d'un travail de réseau institutionnel avec des services professionnels et les autorités.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.
- Planification et réalisation de mesures de marketing et de relations publiques.

3.2 La formation

Dans le cadre des institutions «se substituant au champs de la vie quotidienne», la formation est intégrée dans des proportions très diverses au processus thérapeutique. Toujours est-il que certains projets de formation sont ancrés dans les offres thérapeutiques de telle sorte qu'une définition des prestations s'impose.

3.2.1 Domaines de prestations

Un domaine de prestation peut être considéré comme accompli lorsqu'y existent une planification globale et une réalisation du champ de socialisation de substitution, ce qui comprend notamment :

- Une reconnaissance officielle de l'unité de formation par la direction responsable du canton.
- Toutes les autres exigences concernant la reconnaissance scolaire décrites dans les dispositions des directions cantonales compétentes sont respectées.
- Des procédures spécifiques existent concernant la saisie des lacunes de formation.
- Un concept décrit l'élaboration et la définition d'objectifs d'apprentissage individuels.

3.2.1.1 Effets / buts

- Qualification et post-qualification du curriculum de formation.
- La clientèle concernée est réhabilitée sur le plan de la formation dans l'ensemble du domaine de la personnalité.
- Le passage dans une institution de formation régulière est possible.
- La préparation en vue de la vie professionnelle a eu lieu.

3.2.1.2 Prestations centrales

La formation tient compte de processus et d'objectifs d'apprentissage cognitifs, émotionnels, somatiques (somato-moteur) et sociaux dans un contexte de vie réaliste. De ce fait, la formation intègre une compréhension rationnelle, un contact émotionnel et une expérience concrète en vue d'un processus de développement émancipateur :

- Planification et mise en place d'une vision de formation intégrative, tenant compte de tous les aspects d'apprentissage.
- Planification et mise en place d'une procédure qualifiée de recueil de « l'état de formation individuelle ».
- Planification et mise en oeuvre d'unités de formation et de scolarisation tenant compte des besoins et des manques.

- Mise en oeuvre d'une promotion/d'un encouragement adaptés sur le plan cognitif et s'orientant à des contenus :
 - de l'école primaire,
 - de la formation professionnelle,
 - d'unités de formation de base et de formation continue,
 - et des écoles supérieures.
- Planification et mise en oeuvre d'une procédure permettant la vérification de l'acquisition des connaissances.
- Planification et mise en oeuvre d'une procédure de certification.

Prestations centrales générales

- Définition de la problématique (diagnostic - lacunes/besoins scolaires et de formation).
- Garantie des bases légales par le canton.
- Planification de la collaboration avec les autorités scolaires, les personnes de référence et le corps enseignant.
- Garantie (planification et réalisation) de la vérification du concept.
- Garantie (planification et réalisation) de la compatibilité du concept avec les méthodes de contrôle externes (SMQ).
- Rapports périodiques centrés sur les clients.
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapport annuel).
- Développement et réalisation d'un plan de formation individuel.
- Tenue d'un dossier adéquat (protection de données, documentation d'intervention et du processus compréhensible et explicite).

3.2.1.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles:

- Locaux correspondant aux exigences légales. Mise à disposition et entretien de bâtiments, adaptés à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de formation).
- Développement et mise en oeuvre d'un concept d'utilisation des locaux en tant que base d'utilisation des immeubles.

Mobilier:

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux de formation répondant quantitativement et qualitativement aux exigences conceptuelles et légales.

Personnel

- Établissement d'un plan concernant la gestion du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction et à la tâche désignées.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept de formation global.
- Développement et mise en oeuvre de mesures en vue du développement et maintien de l'organisation institutionnelle (élaboration/mise en oeuvre de lignes conductrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).

- Développement et mise en œuvre de mesures de gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification avec le personnel, concept de formation continue et de perfectionnement professionnel, etc.).
- Documentation écrite du travail fourni.

Recherche

- Planification, organisation et mise en œuvre de la collaboration avec des projets de recherche et de statistiques régionaux, cantonaux et nationaux.

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et mise en œuvre d'un travail de réseau institutionnel avec des services professionnels et les autorités.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.
- Planification et réalisation de mesures de relations publiques et de marketing.

3.2.2 Unités de prestations

Une unité de prestation est un segment significatif de la formation. Les «apprenants» bénéficient d'un encadrement/accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques. Celui-ci s'oriente, selon la problématique, aux plans de formation de l'école primaire ou/et de l'école professionnelle.

Les plans scolaires de l'école obligatoire / professionnelle sont formellement suspendus. Procédures spécifiques en vue de la saisie des déficits d'apprentissage. Concept décrivant l'élaboration et la définition d'objectifs d'apprentissage individuels.

3.2.2.1 Effets / buts

- La clientèle concernée est formée et soutenue dans des domaines partiels.
- Les «apprenants» sont en mesure de passer dans des unités de formation continue.
- La préparation en vue de la vie professionnelle a été réalisée.

3.2.2.2 Prestations centrales

La formation se réfère à un processus d'apprentissage global dans un contexte de vie réaliste. De ce fait la formation intègre une compréhension rationnelle, un contact émotionnel et une expérience concrète en vue d'un processus de développement émancipateur :

- Planification et mise en place d'un concept de formation intégrative, tenant compte de tous les aspects d'apprentissage.
- Planification et mise en place d'une procédure de saisie (recueil) qualifiée de «l'état individuel de formation».
- Identification des ressources et des déficits de connaissances.
- Identification des ressources et des déficits concernant l'assimilation et l'intégration des contenus de formation.
- Identification des ressources et des déficits concernant l'organisation de travail et les techniques d'apprentissage.
- Planification et mise en place d'unités de formation et/ou de scolarisation, qui tiennent compte de besoins et de manques spécifiques de formation.
- Garantie d'une stimulation/éducation adaptée sur le plan cognitif et qui s'oriente aux contenus :
 - de l'école primaire,

- de la formation professionnelle,
- d'unités de formation de base et de formation continue,
- des écoles supérieures.
- Planification et garantie d'une procédure permettant la vérification de l'acquisition des connaissances.
- Planification et garantie d'une procédure de certification.

Prestations centrales générales

- Définition de la problématique (diagnostic des lacunes/besoins scolaires et de formation).
- Planification de la collaboration avec les autorités scolaires, des personnes de référence et le corps enseignant.
- Conception de l'unité de formation en fonction de critères supérieurs (curriculum).
- Planification et mise en œuvre de la vérification du concept.
- Planification et mise en œuvre de la compatibilité du concept avec des méthodes de contrôle externes (SMQ).
- Rapports périodiques centrés sur les clients.
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapport annuel).
- Garantie des bases légales par le canton.
- Développement et réalisation d'un plan de formation individuel. Une procédure spéciale concernant le diagnostic d'apprentissage et l'établissement d'objectifs de formation individuels est décrit dans un concept.
- Attestation et documentation de l'acquisition de connaissances par une procédure de vérification.
- Planification de l'unité de prestation «Formation» comme élément structurel constant et en lien avec le concept institutionnel. Définition d'aspects concernant l'accompagnement, l'appui par rapport aux devoirs scolaires, le temps de préparation, etc..
- Réglementation du temps minimum – semaines/heures (obligatoires).
- Mise à disposition de manuels scolaires selon des exigences cantonales.
- Garantie d'une tenue de dossier adéquat.

3.2.2.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles:

- Locaux correspondant aux exigences légales. Mise à disposition et entretien de bâtiments adaptés à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de formation).
- Développement et mise en place d'un concept d'utilisation des locaux.

Mobilier:

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux de formation, répondant de manière suffisante, à la fois sur le plan de la quantité et sur celui de la qualité, aux exigences conceptuelles et légales.

Personnel

- Établissement d'un plan du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction et à la tâche désignées.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu de l'unité de prestation «Formation».
- Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en œuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en œuvre de mesures de gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification avec le personnel, concept de formation continue et de perfectionnement professionnel, etc.).
- Documentation écrite du travail fourni.

Recherche

- Planification, organisation et mise en œuvre de la collaboration avec des projets de recherche et de statistiques régionaux, cantonaux et nationaux.

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et mise en œuvre d'un travail de réseau institutionnel avec les services professionnels et les autorités.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.
- Planification et réalisation de mesures de relations publiques et de marketing.

3.2.3 Prestations uniques

Les prestations uniques dans le domaine «Formation» peuvent concerner des éléments très divers (liste non exhaustive) :

- Appui scolaire et aide aux devoirs planifiés dans le concept.
- Organisation et liaison avec l'offre de cours externes et les unités de formation de base, de formation continue et de perfectionnement.
- Bilans, tests scolaires et d'apprentissage.
- Tests d'aptitudes et d'orientation professionnelle.

3.2.3.1 Effets / buts

- Diminution de blocages et de difficultés d'apprentissage. Éveil au plaisir d'apprendre.
- Les «apprenants» se trouvent dans des conditions d'apprentissage plus positives. Ils disposent de possibilités d'auto-organisation adéquates.

3.2.3.2 Prestations centrales

La formation se réfère à des modules d'apprentissage spécifiques. De ce fait, les prestations centrales doivent correspondre au module d'apprentissage choisi.

- Planification et mise en œuvre d'une procédure d'évaluation et de choix pour le module de formation.
- Soutien et accompagnement adéquats.
- Structuration du temps en vue de la gestion des devoirs scolaires.
- Établissement et ancrage de règles contraignantes (obligatoires).
- Recherche de solutions et aplanissement de perturbations qui se présentent
- Évaluation du processus de formation et éventuellement nouvelle planification, soit sur le plan du contenu et / ou de la forme.

Prestations centrales générales

- Mise en oeuvre d'un contact mobile libre (détendu) avec des personnes de référence.
- Planification et mise en oeuvre de la vérification du concept.
- Planification et mise en oeuvre de la compatibilité du concept avec des méthodes de contrôle externes (SMQ).
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapports annuels).
- Documentation de l'acquisition de connaissances.
- Lien entre la prestation unique FORMATION et le concept institutionnel. Planification du temps structurel nécessaire.
- Accompagnement du processus de formation par une personne responsable d'équipe.
- Garantie d'une tenue de dossier adéquate.

3.2.3.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles:

- Mise à disposition et entretien de bâtiments qui correspondent à un usage conceptuellement défini. Garantie de conditions cadre convenables, permettant d'effectuer les tâches. (Par exemple : mise à disposition d'une place de travail tranquille.)

Mobilier:

- Mise à disposition et entretien d'appuis d'apprentissage qui répondent aux exigences quantitatives et qualitatives conceptuelles.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu de l'unité de prestation «Formation».
- Développement et réalisation de mesures en vue du développement et de l'entretien de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en oeuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).

3.3 Le travail

Dans son effet le travail signifie bien plus que seulement être occupé. L'activité professionnelle constitue dans notre culture un élément important et participe à la constitution de l'identité.

3.3.1 Domaines de prestations

Un domaine de prestation peut être considéré comme rempli lorsqu'il y a réalisation d'une planification globale et une mise en oeuvre du champ de socialisation à substituer.

3.3.1.1 Effets / buts

- Confrontation avec les aspects de l'identification et de la valeur/signification du travail.
- Le choix professionnel est fait en concordance entre désirs professionnels et ressources disponibles.
- Orientation/bilan professionnels concernant les possibilités et les capacités de travail. Concordance entre choix professionnel et possibilités sur le marché du travail.
- Le besoin d'exercer une activité / un travail est satisfait de manière adéquate.
- Apprentissage d'une manière de travailler réaliste, soutenant les efforts d'abstinence. Des plans relatifs à une vie professionnelle future adéquate sont établis. Les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs profession-

nels sont acquises. Les conditions matérielles en vue de la réalisation des objectifs professionnels sont remplies. Les compétences nécessaires à l'autonomie sur le plan de la vie professionnelle sont acquises. Les compétences professionnelles sont améliorées; des mesures en vue du suivi de la réinsertion professionnelle sont prévues et/ou mises en œuvre. Les déficits dans le domaine professionnel ont été traités de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif disposent d'une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du déficit pour son développement ultérieur.

- La clientèle est en mesure de chercher un soutien adéquat en vue de la réalisation de ses projets professionnels.
- Le réseau significatif défini par les clients-es est motivé en vue d'une collaboration.

3.3.1.2 Prestations centrales

- Définition des produits.
- Conditions de productions orientées vers l'économie de marché.
- Temps de travail déterminé - début / pauses / fin – avec un plan d'heures hebdomadaires (min 20 heures par semaine).
- Entretiens réguliers de qualification et d'évaluation.
- Bilans périodiques des capacités et des connaissances professionnelles, notamment en ce qui concerne l'autonomie, la quantité et la qualité du travail fourni et de l'attitude au travail.
- Système salarial adéquat et transparent.

- Éducation socioprofessionnelle en vue de la structuration, de la planification des travaux ou des tâches et de leur réalisation/exécution.
- Concept d'apprentissage et de développement des compétences structuré et individualisé.
- Concept des responsabilités et des compétences (planification et définition).

- Possibilité d'apprendre à connaître la réalité du travail à l'extérieur.
- Soutien à la recherche de travail et à l'offre de candidatures.
- Mesures de réinsertion professionnelle de l'AI: formation professionnelle, réorientation professionnelle selon LAI.

3.3.1.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles :

- Mise à disposition et entretien de bâtiments, qui correspondent à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de travail, installations sanitaires, vestiaires, locaux de pause). La grandeur des locaux de travail doit répondre aux exigences légales minimales. En absence des ces exigences, les conditions de l'OFAS font référence.

Mobiliers :

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux de travail et des machines (y compris cuisine et installations sanitaires) répondant de manière suffisante, à la fois sur le plan de la quantité et sur celui de la qualité, aux exigences conceptuelles et aux conditions de la CNA.

Personnel

- Établissement d'un plan du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adapté à la fonction et à la tâche désignées.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu de l'offre de travail et des possibilités d'occupation.
- Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en œuvre de lignes conductrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en œuvre de mesures de gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification avec le personnel, concept de formation continue et de perfectionnement professionnel, etc.).

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et garantie d'un travail de réseau institutionnel avec des services professionnels, les autorités et de petites et moyennes entreprises.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise (y compris système salarial et assurances sociales).
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.
- Acquisition de commandes dans le domaine «Travail».
- Produits calculés, éprouvés et orientés vers la rentabilité économique.
- Système salarial transparent.
- Conditions CNA, décomptes AVS.
- Garantie de la diffusion des produits.
- Planification et mise en œuvre de mesures de relation publiques et de marketing dans le domaine du travail.

3.3.2 Unités de prestations

L'unité de prestation "Travail" dans l'institution procure à la clientèle la possibilité de vivre des expériences diversifiées en vue de l'insertion professionnelle future.

3.3.2.1 Effets / buts

- Confrontation avec les aspects identificatoires et ceux relevant du sens du travail.
- Le choix professionnel est fait en concordance entre désirs professionnels et ressources disponibles.
- Concordance entre choix professionnel et possibilités sur le marché du travail.
- Réalisation d'expériences d'une manière de travail réaliste, soutenant les efforts d'abstinence.
- Réalisation d'un bilan professionnel en vue des possibilités et des capacités de travail.
- Établissement de projets en vue d'une vie professionnelle future répondant aux besoins.
- Optimisation des compétences professionnelles, élaboration de mesures professionnelles suivies, préparation de l'intégration professionnelle.
- La clientèle est en mesure de chercher un soutien adéquat en vue de la réalisation de ses projets professionnels.

3.3.2.2 Prestations centrales

Possibilités de faire des expériences en vue de l'insertion future dans le monde professionnel.

- Définition des produits.
- Temps de travail déterminé - début / pauses / fin – avec un plan d'heures hebdomadaires (min 10 - 12 heures par semaine).
- Efforts en vue de conditions de productions orientées vers l'économie de marché.
- Entretiens réguliers de qualification et d'évaluation.
- Bilans périodiques des capacités et des connaissances, notamment en ce qui concerne l'autonomie, la quantité et la qualité du travail fourni et de l'attitude au travail.

Promotion de l'autonomie dans l'organisation de l'activité professionnelle

- Conduite socioprofessionnelle en vue de la structuration, de la planification des tâches ou des travaux et de leur exécution.
- Concept structuré et individualisé de promotion et de prestation.
- Concept concernant les responsabilités et les compétences différenciées.
- Établissement des possibilités de connaître la réalité professionnelle extérieure.
- Soutien lors de la recherche d'une place de travail
- Mesures de réinsertion professionnelle AI : vérification des possibilités de formation professionnelle et de mesures de reclassement selon l'AI.

3.3.2.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles :

- Mise à disposition et entretien de bâtiments qui correspondent à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de travail, installations sanitaires, vestiaires, locaux de pause). La grandeur des locaux de travail doit répondre aux exigences légales minimales. En absence des ces exigences, les conditions de l'OFAS font référence.

Mobilier :

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux de travail et des machines (y compris cuisine et installations sanitaires) répondant de manière suffisante, à la fois sur le plan de la quantité et sur celui de la qualité, aux exigences conceptuelles et aux conditions de la CNA.

Personnel

- Établissement d'un plan concernant la gestion du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction et à la tâche désignées.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu de l'offre de travail et des possibilités d'occupation.
- Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en œuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en œuvre de mesures de gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification avec le personnel, concept de formation continue et de perfectionnement professionnel, etc.)

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et garantie d'un travail de réseau institutionnel avec des services professionnels, les autorités et les petites et moyennes entreprises.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en oeuvre d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en oeuvre d'une compatibilité d'entreprise (y compris système salarial et assurances sociales).
- Planification et mise en oeuvre de la gestion du personnel.
- Acquisition de commandes dans le domaine «Travail».
- Produits calculés (possible sans orientation économique visant le bénéfice)
- Système transparent d'indemnisation de la clientèle.
- Garantie des conditions OFAS pour les ateliers protégés.
- Accès à la diffusion des produits.
- Planification et mise en oeuvre de mesures de relation publiques et de marketing dans le domaine du travail.

3.3.3 Prestations uniques

Quelques heures d'occupation pouvant être clairement attribuées au domaine du travail.

Le nombre de semaines/heures est ouvert, l'élément structurel se répète toutefois dans un rythme défini dans un concept.

Les prestations uniques couvrent des domaines d'expériences les plus diverses :

- Organisation, accompagnement de stages,
 - Entraînement, techniques de concentration,
 - Domaines de la créativité.
- (énumération non exhaustive)

3.3.3.1 Effets / buts

- Thématisation des aspects identificatoires et de la valeur/signification du travail.
- Thématisation d'expériences en vue d'un travail réaliste, soutenant les efforts d'abstinence.
- Établissement de projets en vue d'une future vie professionnelle adaptée aux besoins individuels.
- Amélioration des compétences à agir de manière générale, élaboration de mesures suivies et préparation de l'intégration. La clientèle est en mesure de chercher un soutien adéquat en vue de la réalisation de ses projets futurs.

3.3.3.2 Prestations centrales

- Possibilités d'aperçus et d'expériences concernant un segment du monde de travail.
- Planification conceptuelle des rythmes.
- Évaluation orientée sur les capacités et les connaissances pilotant l'action, notamment en ce qui concerne, d'une part l'autonomie dans l'accomplissement des tâches et dans la qualité du travail fourni et de l'autre part l'attitude au travail.
- Éducation socioprofessionnelle centrée sur la structuration et planification de travaux ou de tâches.
- Concept de promotion structuré et individualisé.
- Intégration de la clientèle dans la planification du projet.
- Mesures de réinsertion professionnelles AI: vérification des possibilités de formation professionnelle et de mesures de reclassement selon l'AI.

3.3.3.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles :

- Mise à disposition et entretien de bâtiments qui correspondent à un usage conceptuellement défini.

Mobiliers :

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement des locaux de travail et des machines répondant de manière suffisante, à la fois sur le plan de la quantité et sur celui de la qualité, aux exigences conceptuelles.

Personnel

- Établissement d'un plan concernant la gestion du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction et à la tâche désignées.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu de l'offre de travail et des possibilités d'occupation.
- Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en œuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Planification d'une façon adéquate de présentations des résultats.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise (y compris système salarial et assurances sociales).
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.

3.4 Activités de loisirs spécifiques à l'âge

Dans le domaine «Activités de loisirs adaptés à l'âge», on tend aujourd'hui vers des aspects de développement personnel. Il y a quelques années, ceux-ci relevaient encore de la famille ou du domaine associatif. De ce fait, ce domaine peut se révéler conflictuel et a besoin d'être développé.

3.4.1 Domaine de prestations

Le domaine de prestations «Activités de loisirs adaptés à l'âge » peut être considéré comme accompli lorsqu'une planification et une mise en œuvre du champs de socialisation à remplacer existent.

3.4.1.1 Effets / buts

- Satisfaction adéquate des besoins bio-psycho-sociaux de la clientèle.
- Les troubles / le handicap «multi-problématique » ont été traité de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif aient une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du trouble / du handicap pour son développement ultérieur.
- Les modèles de comportements problématiques, notamment l'histoire de la dépendance manifeste, ont été traités. La clientèle concernée et son environnement significatif disposent d'une compréhension différenciée du problème. Ils sont informés sur la signification du modèle de comportement problématique et de son évolution ultérieure.
- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.

- Élaboration d'une solution de suivi post-cure dans le sens de l'intégration d'une variante de traitement adéquate en lien avec la problématique.
- La clientèle concernée et son environnement significatif sont motivés en vue d'une collaboration.
- La gestion du temps non-structuré et récréatif est favorisée d'une façon telle que les loisirs individuels peuvent être considérés comme soutien pour une vie abstinente.
- Choix d'activités de loisirs dans les domaines de la créativité, des activités artistiques, de la musique et des activités culturelles et sportives.
- L'activité de loisirs donne un sens et agit sur la constitution de l'identité et le renforcement de la confiance. Cet élément est reconnu et il en est tenu compte.
- Prise de conscience suffisante du lien entre temps de loisirs non rempli, un mal-être provoqué par ce vide et une nouvelle consommation de drogue.
- Changement, modification de la gestion du temps libre et choix d'un nouveau cercle d'amis et d'une nouvelle définition de l'environnement / du réseau (nouvelles scènes – nouvelle identité).
- Possibilités d'accès aux diverses activités de loisirs. Capacité d'acquérir un aperçu général des offres d'activités de loisirs (par exemple associations, clubs, rencontres, loisirs individuels avec des tiers).
- Activités de loisirs donnant suffisamment de champs d'expériences pour procurer un sentiment de sécurité en dehors de l'institution, renforçant la nouvelle identité abstinente.
- Proportion équilibrée entre activité et repos. Prise de conscience que le temps de loisir doit également comporter des phases de repos. Planification active du temps de repos.
- Activités de loisirs incitant suffisamment à connaître et à découvrir de nouvelles ressources et dons personnels ainsi qu'à apprendre à les réaliser.
- Les activités de loisirs ont transmis la notion de l'importance de prendre soin de ses relations. Le contact avec les proches, amis et connaissances est reporté sur un plan de relations exemptes de drogues et adaptées à l'âge.
- Possibilité de participer aux événements socioculturels.

3.4.1.2 Prestations centrales

- Planification, intégration structurelle, mise en oeuvre d'une offre d'activités de loisirs.
- Planification et réalisation d'un comportement de loisirs adapté aux besoins spécifiques individuels et tenant compte des ressources et des déficits.
- Bilan de modifications individuels et des nécessités d'action des attitudes par rapport aux loisirs.
- Formulation d'objectifs et de stratégies de solution en collaboration avec tous les acteurs importants pour la clientèle.
- Activation professionnelle, accompagnement et élaboration d'activités de loisirs selon le plan de traitement individuel.
- Planification, mise à disposition et garantie d'une offre socioculturelle adaptée à l'âge.

Domaines d'activités:

Créativité

- Planification, mise à disposition et réalisation d'activités créatives avec des matériaux divers (couleurs, terre, pierre, papier, film, photo, etc.).
- Découverte et stimulation de nouveaux dons et ressources.
- Initiation à de nouvelles expériences.

Activités artistiques

- Planification, mise à disposition et réalisation d'activités artistiques telles que faire de la musique, chanter, apprendre à jouer d'un instrument de musique, travail sur la voix, etc..

Activités corporelles

- Planification, mise à disposition et réalisation d'activités dans les domaines de la danse (coordination corporelle), massage, méditation, techniques respiratoires, etc..

Activités sportives

- Planification, mise à disposition et réalisation d'activités sportives diverses.
- Élaboration structurée et rétablissement de la capacité physique (endurance, force, rapidité).
- Stimulation et développement des capacités à une attitude ludique envers la compétition/l'émulation (sports d'équipe, jeux d'adresses).

Culture et instruction

- Mise à disposition et possibilité d'accès à la littérature.
- Animation et développement des capacités à visiter des théâtres, des concerts et le cinéma.
- Développement des capacités à s'ouvrir à de nouveaux espaces culturels.
- Développement des capacités à s'ouvrir à de nouvelles régions (excursions villes – pays, régions, marches).
- Accès à la spiritualité et à la religion.

Phases de repos

- Planification et garantie de phases de repos.

Contacts sociaux

- Mise à disposition, acquisition de capacités à faire des jeux collectifs et de société.
- Acquisition de capacités à la planification et aide à la réalisation individuelle d'activités en tenant compte de l'intérêt du client.
- Stimulation et développement des capacités à découvrir de nouveaux environnements dans des villes et régions connues et inconnues.
- Développement des capacités, planification et réalisation de contacts avec les proches.
- Stimulation et développement des capacités à rencontrer des personnes avec des intérêts semblables par le biais d'activités de loisirs en dehors de l'institution.

Prestations centrales générales

- Garantie de la compatibilité entre le concept et les activités de loisirs.
- Éducation à savoir planifier les loisirs selon des intérêts individuels.
- Promotion à titre d'exemple d'intérêts de loisirs par des offres internes.
- Éducation à faire un choix ciblé parmi les offres de loisirs externes.
- Transmission de connaissances concernant les offres de loisirs en dehors de l'institution.
- Accompagnement lors du choix de l'activité, réflexion conduite et planification en vue des prochaines activités de loisirs.
- Planification et réalisation de nouveaux champs d'expériences au moyen d'excursions et de projets.

3.4.1.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles :

- Mise à disposition et entretien de locaux correspondant à un usage défini.

Mobilier :

- Mise à disposition et entretien de matériaux, équipements, outils et machines adéquats.

Personnel

- Établissement d'un plan du personnel et engagement d'un personnel (fixe ou intérimaire) qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction désignée.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept d'activités de loisirs.
- Développement et mise en œuvre de mesures en vue du développement institutionnel.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.
- Planification et réalisation de mesures de relations publiques et de marketing.

3.4.2 Unités de prestations

L'unité de prestation "Activités de loisirs spécifiques à l'âge" est considérée comme remplie lorsqu'un segment du champs de socialisation loisirs est géré de façon ciblée sur le plan institutionnel.

3.4.2.1 Effets / buts

- Satisfaction adéquate des besoins bio-psycho-sociaux de la clientèle.
- Les troubles / le handicap « multi-problématique » ont été traité de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif aient une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du trouble / du handicap pour son développement ultérieur.
- Les modèles de comportements problématiques, notamment l'influence réciproque entre l'histoire de la dépendance manifeste et un comportement impulsif sur le plan des loisirs, a été traitée. La clientèle concernée et son environnement significatif disposent d'une compréhension différenciée du problème. Ils sont informés sur la signification du modèle de comportement problématique et de son évolution ultérieure.
- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.
- Élaboration d'une solution de suivi post-cure dans le sens de l'intégration d'une variante de traitement adéquate en lien avec la problématique. La clientèle concernée et son environnement significatif sont motivés en vue d'une collaboration.

- La gestion du temps non-structuré et récréatif et favorisée d'une façon telle que ces loisirs individuels peuvent être considérés comme soutien/renforcement pour une vie abstinente.
- Choix d'activités de loisirs dans les domaines de la créativité, des activités artistiques, de la musique, des activités culturelles et sportives.
- L'activité de loisirs influence de manière à donner un sens ou en agissant sur la constitution de l'identité et le renforcement de la confiance. Cet élément est reconnu et il en est tenu compte.
- Prise de conscience suffisante du lien entre temps de loisirs non rempli, un mal-être provoqué par ce vide et d'une nouvelle consommation de drogue.
- Changement, modification de la gestion du temps libre, du choix d'un nouveau cercle d'amis et d'une nouvelle définition de l'environnement, du réseau. (nouvelles scènes – nouvelle identité).
- Possibilités d'accès aux diverses activités de loisirs. Capacité à acquérir un aperçu des offres d'activités de loisirs (par exemple associations, clubs, rencontres, loisirs individuels avec des tiers).
- Activités de loisirs donnant suffisamment de champs d'expériences pour procurer une sécurité en dehors de l'institution et renforçant la nouvelle identité abstinente.
- Proportion équilibrée entre activité et repos. Prise de conscience que le temps de loisirs doit également comporter des phases de repos. Nécessité d'une planification active du temps de repos.
- Activités de loisirs incitant suffisamment à chercher à connaître et à découvrir de nouvelles ressources et dons personnels et à pouvoir apprendre à les réaliser.
- Les activités de loisirs ont procuré de la valeur au soin à apporter aux relations. Le contact avec les proches, amis et connaissances est positionné sur un niveau de l'abstinence et adapté à l'âge.
- Possibilité de participer aux événements socioculturels.

3.4.2.2 Prestations centrales

- Garantie d'offres de loisirs à caractère régulier et animés sous conduite professionnelle.
- Intégration conceptuelle dans la planification hebdomadaire.
- Bilan de modifications individuelles et des nécessités d'action dans le domaine de l'attitude par rapport aux loisirs.
- Formulation d'objectifs et de stratégies de solution en collaboration avec tous les acteurs importants pour la clientèle.
- Offre d'informations, possibilité d'accès aux offres d'activités de loisirs et des manifestations.
- Rendre possible la fréquentation d'offres de loisirs en dehors de l'institution. Évaluation accompagnée.

Domaines d'activités :

- Découverte et initiation à de nouveaux intérêts et ressources.
- Initiation et capacité à vivre de nouvelles expériences.
- Rendre possible des activités dans les domaines :

créativité

activités artistiques

activités corporelles

sport

culture et instruction

phases de repos

contacts sociaux

Prestations centrales

- Garantie de la compatibilité du concept et des activités de loisirs.
- Rendre capable de planifier des activités de loisirs selon des intérêts individuels.
- Promotion, à titre d'exemple, d'intérêts de loisirs par des offres internes.
- Éducation à être capable de faire un choix ciblé parmi les offres de loisirs externes.
- Transmission de connaissances sur les offres d'activités de loisirs à l'extérieur de l'institution.
- Accompagnement lors du choix de l'activité, réflexion conduite et planification en vue des prochaines activités de loisirs.

3.4.2.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles :

- Mise à disposition et entretien de locaux qui correspondent à un usage conceptuellement défini.

Mobilier :

- Mise à disposition et entretien de matériaux, équipements, outils et machines adéquats.

Personnel

- Établissement d'un plan concernant la gestion du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction et à la tâche désignées.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept d'activités de loisirs.
- Développement et mise en œuvre de mesures en vue du développement institutionnel.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en œuvre d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en œuvre d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en œuvre de la gestion du personnel.
- Planification et mise en œuvre de mesures de relations publiques et de marketing.

3.4.3 Prestations uniques

Les prestations uniques dans le domaine «Activités de loisirs spécifiques à l'âge» sont des offres spécifiques et adaptées individuellement à la clientèle. Les prestations uniques ne se réfèrent pas à la gestion générale du temps des loisirs, telles qu'elles figurent sous l'aspect groupe primaire comme communauté d'interaction et de communication.

3.4.3.1 Effets / buts

- Le trouble / le handicap multi-problématique a été traité de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif disposent d'une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du trouble / de le handicap pour son développement ultérieur.
- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.

- La clientèle concernée et son environnement significatif sont motivés en vue d'une collaboration.
- La gestion du temps non-structuré et récréatif et favorisée d'une façon telle que ces loisirs individuels peuvent être considérés comme soutien/renforcement pour une vie abstinentes.
- L'activité de loisirs influence de manière à donner un sens ou en agissant sur la constitution de l'identité et le renforcement de la confiance. Cet élément est reconnu et il en est tenu compte.
- Thématisation des possibilités d'accès aux diverses activités de loisirs. Élaboration en vue d'acquiescer la capacité d'avoir un aperçu général des offres d'activités de loisirs (par exemple associations, clubs, rencontres, loisirs individuels avec des tiers).
- Thématisation d'une proportion équilibrée entre activité et repos. Prise de conscience que le temps de loisirs doit également comporter des phases de repos.
- Activités de loisirs incitant suffisamment à chercher, à connaître et à découvrir de nouvelles ressources et dons personnelles.
- Les activités de loisirs ont procuré de la valeur au soin à apporter aux relations. Le contact avec les proches, amis et connaissances est positionné sur un niveau de l'abstinence et adapté à l'âge.

3.4.3.2 Prestations centrales

- Garantie de thématiser régulièrement les activités de loisirs durant toute la durée de séjour et de les vérifier quant à leur conformité avec le concept des «Activités de loisirs spécifiques à l'âge».
- Garantie de la vérification de la compatibilité avec les objectifs de la réhabilitation.
- Intégration conceptuelle de l'organisation d'activités de loisirs dans la planification hebdomadaire.
- Bilan de modifications individuels et des nécessités à agir dans le domaine de l'attitude par rapport aux loisirs.
- Formulation d'objectifs et de stratégies de solution pour la clientèle.
- Offre d'informations, rendant possible l'accès aux offres d'activités de loisirs et de manifestations.

Domaines d'activités

- Initiation et capacité à faire de nouvelles expériences.
- Rendre possible des activités dans les domaines :

créativité

activités artistiques

activités corporelles

sport

culture et formation

phases de repos

contacts sociaux

Prestations centrales générales

- Garantie de la compatibilité du concept et des activités de loisirs.
- Rendre capable de planifier des activités de loisirs selon des intérêts individuels.
- Promotion, à titre d'exemple, d'intérêts de loisirs par des offres internes.
- Transmission de connaissances sur les offres d'activités de loisirs à l'extérieur de l'institution.

3.4.3.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

- Mise à disposition (ou possibilités d'accès) de différents locaux et matériaux en vue d'activités de loisirs.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, mise en place et développement continu d'un concept de loisirs.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise.

4 Groupes cibles

Les groupes cibles sont constitués de personnes toxicodépendantes nécessitant une prise en charge et une thérapie/réhabilitation. Il s'agit d'une population hétérogène, ce qui rend nécessaire une saisie différenciée.

La systématique de la clientèle présentée ici se réfère exclusivement à des personnes toxicodépendantes qui cumulent des problèmes complexes.

La clientèle du domaine résidentiel de l'alcool ne correspond pas à tous les points à ce descriptif. Les différences se situent notamment par rapport à l'âge et au degré de la désintégration sociale.

4.1 La clientèle standard / majoritaire

4.1.1 Problématique

Les caractéristiques le plus souvent observables :

- Polytoxicomanie
- Consommation de drogue(s) depuis plus de 7 ans
- Curriculum de formation incomplet
- Capacité de travail restreinte, voire inaptitude au travail
- État de santé psychique diminué / troubles psychiques
- État de santé physique diminué
- 20 à 40 ans
- Célibataire ou vivant seul
- Problèmes avec la justice, délinquance non seulement en relation avec la LStup
- Endettement
- Désinsertion sociale

4.2 Problématique psycho-sociale complémentaire

La problématique psycho-sociale complémentaire prend de l'ampleur si l'on tient compte de la nécessité de prise en charge de systèmes familiaux entiers et de plus en plus également de la problématique en rapport avec la migration. La planification des prestations très spécifiques relève de la problématique psycho-sociale complémentaire établie.

Les prestations supplémentaires sont décrites ci-dessous. Elles se réfèrent à des sous-groupes spécifiques et complètent la description des prestations de la clientèle standard.

4.2.1 Systèmes familiaux

La description «Systèmes familiaux» comprend tous les «systèmes partiels ou analogiques». Ceux-ci se réfèrent toujours à l'aspect »2 générations en thérapie”.

4.2.1.1 Dimension du problème (parents) :

- Polytoxicomanie
- Consommation de drogue(s) depuis plus de 7 ans
- Curriculum de formation incomplet
- État de santé psychique diminué
- État de santé physique diminué
- 20 à 40 ans
- Problèmes avec la justice
- Endettement
- Désinsertion sociale

- Vit partiellement avec un partenaire
- Rôle de parent avec charge d'éducation (l'enfant vit avec un parent)

Dimension du problème (enfant):

- 0 - 10 ans
- Biographie de socialisation déficitaire
- Désinsertion sociale
- Traumatisme précoce
- Mesure tutélaire fréquente

4.2.1.2 Effets / Buts

- Satisfaction adéquate des besoins bio-psycho-sociaux de la clientèle (enfants et parents).
- Les troubles / le handicap »multi-problématique” ont été traité de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif aient une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du trouble / du handicap pour son développement ultérieur.
- Établissement d'un diagnostic global des enfants et traitement spécifique adéquat.
- Traitement des traumatismes précoces, reconnaissance des perturbations et introduction de mesures suivies.
- Les enfants se trouvent dans un stade de développement émotionnel et social qui correspond à leur âge.
- Les modèles de comportements problématiques, notamment l'histoire de la dépendance manifeste, ont été traités. La clientèle concernée et son environnement significatif ont une compréhension différenciée du problème. Ils sont informés sur la signification du modèle de comportement problématique et de son évolution ultérieure.
- Le rôle des parents a été travaillé, la clientèle concernée et son environnement significatif ont une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification des modèles d'éducation problématiques pour le développement des enfants concernés.
- Les parents bénéficient d'un soutien global. Ils disposent de connaissances et de savoir-faire complémentaires dans le domaine de l'éducation et de la famille.
- Amélioration significative dans la construction d'une unité familiale. Mise en place de l'intégration à des champs de socialisation tenant compte des intérêts des enfants.
- Mise au clair du degré des capacités d'éducation par rapport aux enfants concernés. Élaboration d'une solution de post-cure dans le sens de l'intégration d'une variante de traitement (à moyen et long terme) adéquate en lien avec la problématique
- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.
- Assurer la protection concrète et préventive des enfants. Le bien-être de l'enfant est assuré avec une curatelle (mesure minimale). Si nécessaire, introduction d'autres mesures tutélares.
- Travail en vue d'instaurer une disponibilité à introduire des variantes de traitement adaptées à la problématique après la thérapie.

4.2.1.3 Unités de prestations spécifiques au groupe cible

4.2.1.3.1 Prestations centrales

Toutes les exigences figurant sous Prestations centrales concernent la clientèle adulte et leurs enfants.

Une prestation centrale comporte la garantie pour l'enfant, d'un déroulement journalier et hebdomadaire indépendant des parents. Le contact est assuré ainsi que la possibilité de travailler à tout moment avec des membres de la famille.

Les prestations centrales spécifiques se réfèrent à la garantie de la protection et des droits de l'enfant.

Communauté de production

- Mise à disposition, planification et garantie d'un déroulement journalier et hebdomadaire systématique (phases récréatives comprise) en tenant compte (et en contrôlant) plus particulièrement des besoins et exigences de l'enfant.
- Conduite et gestion ménagère commune (lessive, cuisine, nettoyage) avec intégration (adaptée à l'âge) des enfants concernés.
- Encouragement à l'autonomie par rapport à la gestion du quotidien (prise progressive de responsabilités, contrôle, accompagnement, confrontation, intervention).
- Planification tenant compte des besoins de l'enfants et garantie de toutes les dimensions citées adaptées aux exigences et besoins spécifiques à l'âge.

Communauté de consommation

- Aide à la gestion de l'argent (argent de poche ou système de salaire).
- Mise à disposition d'outils pour les activités de loisirs non structurées (journaux, TV, jeux...).
- Conduite / accompagnement des moments de loisirs "non-structurés" (en délimitation du domaine des prestations » loisirs »).
- Planification tenant compte des besoins de l'enfants et garantie de toutes les dimensions citées adaptées aux exigences et besoins spécifiques à l'âge.

Communauté de biens

- Élaboration d'un concept financier centré sur le client.
- Acquisition et mise à disposition de moyens financiers individuels.
- Instruction, planification d'un budget individuel.
- Contrôle du budget individuel.
- Instruction, accompagnement et mise en œuvre d'un plan de désendettement.
- Instruction en vue d'une gestion et d'une utilisation adéquate et soigneuse des biens individuels, communs ou de ceux mis à disposition.
- Planification tenant compte des besoins de l'enfants et garantie de toutes les dimensions citées adaptées aux exigences et besoins spécifiques à l'âge.

Communauté d'assistance / de prise en charge médicale et psychosociale

- Planification, acquisition et mise à disposition d'outils institutionnels et d'outils généraux.
- Planification, garantie et gestion d'une alimentation saine et équilibrée.
- Planification, garantie d'un habillement adéquat (saison, âge, financement).
- Développement de projets et de possibilités en vue d'un équipement personnel (biens personnels).
- Planification, élaboration et maintien d'une ambiance d'habitat procurant un sentiment de sécurité (sur le plan des locaux et sur le plan émotionnel).
- Planification, élaboration et maintien d'un environnement stimulant (permettant d'acquérir à la fois un savoir et des compétences sociales).
- Planification, garantie d'une prise en charge médicale (y compris psychiatrique) et assistance (interne et/ou externe).
- Planification et garantie d'un suivi et d'une prise en charge psychologique (interne et/ou externe).
- Planification, offre et mise en œuvre d'une prise en charge sociopédagogique et sociothérapeutique (groupes de parole, entretiens individuels, méditation, aspects créatives).
- Planification tenant compte des besoins de l'enfant et garantie de toutes les dimensions citées adaptées aux exigences et besoins spécifiques à l'âge.

Communauté d'interaction et de communication

- Planification, établissement et application de règles régissant la vie en commun (règlement de maison, abstinence de drogues, interdiction de violence, règles de communication).
- Participation active dans la communauté et dans les groupes.
- Stimulation / renforcement des capacités relationnelles.
- Planification, conduite et stimulation en vue d'une prise de responsabilité par rapport à soi-même et à autrui.
- Planification et stimulation en vue d'un développement de l'autonomie.
- Planification tenant compte des besoins de l'enfant et garantie de toutes les dimensions citées adaptées aux exigences et besoins spécifiques à l'âge.

Communauté éducative

- Transmission de techniques de socialisation (prise de conscience par rapport à l'hygiène et les soins corporels, acquisition de formes de savoir-vivre par rapport aux parents et l'enfant...).
- Transmission d'un savoir et de compétences liés au fait d'être parent (exigences liées au développement de l'enfant, loisirs adaptés à l'enfant, représentations de la fonction éducative, gestion des relations, rôle parentale, etc.).
- Transmission de compétences de gestion du quotidien (utilisation de moyens de communication, lecture d'horaires de moyens de transport, gestion de relations avec les autorités, etc.).
- Transmission de valeurs culturelles et de société (collectives). Rendre possible l'accès à la culture générale (exemple littérature, art, musique, théâtre, etc.).
- Planification tenant compte des besoins de l'enfant et garantie de toutes les dimensions citées adaptées aux exigences et besoins spécifiques à l'âge.

4.2.1.3.2 Prestations centrales

- Garantie de la reconnaissance complémentaire en tant que foyer pour enfant par les autorités cantonales.
- Garantie (observation et mise en œuvre) d'une législation spécifique (enfant et jeunes)
- Garantie (planification et mise en œuvre) de la vérification du concept.
- Garantie (planification et mise en œuvre) de la compatibilité du concept avec des méthodes de contrôle externes. (SMQ)
- Rapports périodiques centrés sur les clients.
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapport annuel).
- Accompagnement lors d'expertises (d'ordre médical ou juridique).
- Planification, organisation et réalisation d'un diagnostic global d'entrée (d'ordre social, psychologique, psychiatrique et somatique).
- La planification de l'environnement est basée sur une saisie professionnelle, des explications ainsi qu'une évaluation des conditions et des stratégies de gestion de vie.
- Développement et réalisation d'un plan de traitement individuel.
- Planification systématique de la sortie (préparation et réalisation).
- Scénarios d'urgence en cas d'interruption de la thérapie/réadmission.
- Indications à l'intention de la clientèle concernant les possibilités de recours.
- Garantie d'une tenue de dossier adéquate (protection des données, documentation compréhensible et explicite de l'intervention et du processus).
- Garantie d'un travail de réseau centré sur les clients et en collaboration avec d'autres services professionnels et autorités.

4.2.1.3.3 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles :

- Mise à disposition et entretien de bâtiments adaptés à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de travail, installations sanitaires, possibilités de retrait, espaces d'intimité suffisants). Développement et mise en œuvre d'un concept d'utilisation des locaux. Élaboration et mise en œuvre d'un concept d'utilisation des locaux et bâtiments.
- Mise à disposition et entretien de locaux et d'un mobilier adaptés aux enfants.
- Toute l'infrastructure doit tenir compte des besoins spécifiques aux sexes, aux générations et aux familles.
- La grandeur des locaux d'habitation et des chambres à coucher doit correspondre aux exigences légales minimales. A défaut, ce sont les conditions de l'OFAS et la législation sur les foyers d'enfants qui servent de référence.

Mobilier :

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement des salles de séjours et de travail (y compris chambres de jeux pour les enfants, cuisine et installations sanitaires) correspondant aux exigences conceptuelles (sur le plan quantitatif et qualitatif).

Personnel

- Établissement d'un plan du personnel (différencié selon prise en charge d'adultes – enfants) et engagement de personnel possédant une qualification professionnelle adéquate, correspondante à la fonction et à la tâche désignées

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept global de l'institution (sur le plan thérapeutique, pédagogique et de gestion d'entreprise).
- Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en œuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en œuvre de mesures concernant la gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification, concept de formation continue, de perfectionnement professionnel, etc.).

Recherche

- Planification, organisation et garantie de la collaboration avec des projets de recherche et de statistiques régionaux, cantonaux et nationaux ainsi que spécifiques aux générations..

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et garantie d'un travail de réseau institutionnel avec des services professionnels et les autorités.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.
- Planification et réalisation de mesures de relation publiques et de marketing.

4.2.2 Couples

Sont considérées comme un couple deux personnes qui ont vécu ensemble un certain temps avant le début de la thérapie, qui ont des expériences communes en tant que personnes dépendantes et qui ont décidé de suivre une thérapie dans la même institution.

Les couples qui se forment durant le séjour thérapeutique, qui souhaitent partager leurs expériences dans le cadre de leur relation en vue d'une future vie commune sans drogue.

L'état-civil officiel est secondaire.

4.2.2.1 Dimension du problème

- Polytoxicomanie
- Consommation de drogue/s depuis plus de 7 ans
- Curriculum de formation incomplet
- État de santé psychique diminué
- État de santé physique diminué
- 20 à 40 ans
- Vit en couple
- Problèmes avec la justice
- Endettement
- Expérience de la vie commune
- Expérience de la criminalité d'approvisionnement et de la prostitution pour subvenir à ses besoins quotidiens
- Identité de couple mal définie

4.2.2.2 Effets / Buts

- Satisfaction adéquate des besoins bio-psycho-sociaux de la clientèle.
- Les troubles / le handicap » multi-problématique » ont été traité de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif aient une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du trouble / du handicap pour son développement ultérieur.
- Les modèles de comportements problématiques, notamment l'histoire de la dépendance manifeste, ont été traités. La clientèle concernée et son environnement significatif ont une compréhension différenciée du problème. Ils sont informés sur la signification du modèle de comportement problématique et de son évolution ultérieure.
- Le développement personnel des deux partenaires et ses répercussions sur le couple est reconnu et mis au service de la perspective d'une vie commune.
- Les rôles de genre et leurs répercussions la vie de couple sont élaborés.
- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.
- Élaboration d'une solution de suivi post-cure en intégrant une variante de traitement adéquate en lien avec la problématique.
- La clientèle concernée et son environnement significatif sont motivés pour la collaboration.

4.2.2.3 Unités de prestations - groupes cible spécifiques

Les prestations sont celles du groupe primaire d'origine: prestations de base et prestations complémentaires.

4.2.2.4 Prestations centrales

Communauté de production

- Mise à disposition, planification et garantie d'un déroulement journalier et hebdomadaire systématique (phases récréatives comprises).
- Éducation à la gestion ménagère commune (lessive, cuisine, nettoyage) en tenant compte des spécificités des couples.
- Encouragement de l'autonomie dans la vie quotidienne en tenant compte des rôles de genre et des fonctions au sein du couple (transfert planifié de responsabilités - contrôle, accompagnement, confrontation/intervention).

Communauté de consommation

- Éducation à la gestion de l'argent (argent de poche ou système de salaire).
- Mise à disposition d'outils pour les activités de loisirs non-structurés (revues, TV, jeux, moments d'intimité) en tenant compte des besoins particuliers d'un couple).
- Conduite / accompagnement des moments de loisirs "non-structurés" (en délimitation du domaine de prestations "loisirs) en tenant compte des besoins particuliers du couple.
- Planification, mise en œuvre et gestion d'une alimentation saine et équilibrée.
- Planification, mise en œuvre et gestion d'une alimentation saine et équilibrée.

Communauté de biens

- Acquisition et mise à disposition de moyens financiers individuels.
- Instruction, planification d'un budget individuel.
- Établissement d'un budget de couple.
- Contrôle du budget individuel.
- Contrôle du budget commun.
- Instruction, accompagnement et mise en œuvre d'un plan de désendettement.
- Prise en compte des aspects juridiques en cas d'endettement individuel.
- Instruction en vue d'une gestion et d'une utilisation adéquate et soigneuse des biens individuels, communs ou de ceux mis à disposition.

Communauté d'assistance / prise en charge médicale et psychosociale

- Planification, acquisition et mise à disposition d'équipement institutionnels et de biens de consommation.
- Développement de projets et de possibilités en vue d'un équipement personnel (biens personnels).
- Développement de projets d'aménagement de la vie commune future (biens personnels).
- Planification, élaboration et maintien d'une ambiance d'habitat procurant un sentiment de sécurité (sur le plan des locaux et sur le plan émotionnel).
- Planification, élaboration et maintien d'un environnement stimulant (permettant d'acquérir à la fois un savoir et des compétences sociales).
- Planification, garantie d'une prise en charge médicale (y compris psychiatrique) et assistance (interne et/ou externe).
- Planification et mise en œuvre d'une prise en charge médicale et de mesures de prévention.
- Planification et mise en œuvre d'un suivi et d'une prise en charge psychologique (interne et/ou externe).
- Planification, offre et mise en œuvre d'une prise en charge sociopédagogique / sociothérapeutique (groupe de parole, travail de groupe, entretiens individuels, approche créative, méditation, etc.) en tenant compte particulièrement de la thématique couple et partenariat.

- Communauté d'interaction et de communication
- Planification, établissement et application de règles régissant la vie en commun (règlement de maison, abstinence de drogues, interdiction de violence, règles de communication).
 - Participation active dans la communauté et dans les groupes.
 - Stimulation / renforcement des capacités relationnelles.
 - Planification, conduite et stimulation en vue d'une prise de responsabilité par rapport à soi-même et à autrui.
 - Planification et stimulation en vue d'un développement de l'autonomie en tenant compte des spécificités des couples et du partenariat..

Communauté éducative

- Transmission de techniques de socialisation (prise de conscience par rapport à l'hygiène et les soins corporels, acquisition d'un savoir vivre adéquat) en tenant compte des particularités liées aux couples.
- Transmission de compétences de gestion du quotidien (utilisation de moyens de communication, lecture d'horaires de moyens de transport, gestion de relations avec les autorités, etc.).
- Transmission de valeurs culturelles et de société (collectives). Rendre possible l'accès à la culture générale (exemple littérature, art, musique, théâtre, etc.).

4.2.2.5 Prestations centrales générales

- Garantie (planifier et réaliser) de la vérification du concept.
- Garantie (planifier et réaliser) de la compatibilité du concept avec des méthodes de contrôle externes. (SMQ)
- Rapports périodiques centrés sur les clients.
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapport annuel).
- Accompagnement lors d'expertises (d'ordre médical ou juridique), éventuellement organisation d'une traduction.
- Planification, organisation et réalisation d'un diagnostic global d'entrée (d'ordre social, psychologique, psychiatrique et somatique).
- Mise à disposition, planification et garantie d'offres de formation et de loisirs spécifiques et correspondant au concept.
- La planification de l'environnement est basée sur une saisie professionnelle, des explications ainsi qu'une évaluation des conditions et des stratégies de gestion de vie.
- Développement et réalisation d'un plan de traitement individuel.
- Évaluation périodique du déroulement de la thérapie, une attention particulière étant vouée aux questions de couple et de partenariat.
- Planification systématique de la sortie (préparation et réalisation).
- Scénarios d'urgence en cas d'interruption de la thérapie/réadmission.
- Indications à l'intention de la clientèle concernant les possibilités de recours.
- Garantie d'une tenue de dossier adéquate (protection des données, documentation compréhensible et explicite de l'intervention et du processus).
- Garantie d'un travail de réseau centré sur les clients et en collaboration avec d'autres services professionnels et autorités.

4.2.2.6 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles:

- Mise à disposition et entretien de bâtiments adaptés à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de travail, installations sanitaires, possibilités de retrait, espaces d'intimité suffisants). Mise à disposition de locaux nécessaires et utiles à l'élaboration des problèmes de couple. Développement et mise en oeuvre d'un concept d'utilisation des bâtiments.
L'infrastructure dans son ensemble doit répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes.
- La grandeur des locaux d'habitation (lieux collectifs et chambres) doit correspondre aux exigences légales minimales. En absence des ces exigences, les conditions de l'OFAS font référence.

Mobilier:

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux d'habitat commun et dans les locaux de travail (cuisine et installations sanitaires comprises) répondant de manière suffisante (quantité et qualité) aux exigences conceptuelles.
- Mise à disposition et entretien de locaux et d'un mobilier répondant aux exigences conceptuelles du travail avec des couples.

Personnel

- Établissement d'un plan du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction et à la tâche désignées, notamment pour le domaine de la thérapie de couple et de famille.
- Définition d'un concept et garantie de la formation continue des collaborateurs/trices engagés dans la thérapie de couple et la thérapie familiale.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept global de l'institution (sur le plan thérapeutique et de gestion d'entreprise).
 - Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en oeuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en oeuvre de mesures concernant la gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification, concept de formation continue et de perfectionnement professionnel, etc.).

Recherche

- Planification, organisation et garantie de la collaboration avec des projets de recherche et de statistiques régionaux, cantonaux et nationaux.

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et garantie d'un travail de réseau institutionnel avec des services professionnels et les autorités.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.
- Planification et réalisation de mesures de relation publiques et de marketing.

4.2.3 Jeunes

En règle générale, la prise en charge de ce groupe cible relève de la législation sur les foyers d'éducation. Elle n'est donc pas développée ici.

4.2.4 Personnes immigrées

Par personnes migrantes, on entend les client-es en thérapie résidentielle qui ont une expérience directe ou indirecte (2e génération et plus) de la migration.

4.2.4.1 Dimension de la problématique

- Polytoxicomanie
- Consommation de drogue/s depuis plus de 7 ans
- Curriculum de formation incomplet
- État de santé psychique diminué
- État de santé physique diminué
- 20 à 40 ans
- Célibataire
- Problèmes avec la justice
- Endettement
- Expérience de la migration (directe ou transgénérationnelle)
- Identité fragile (tension entre culture d'origine et culture du pays d'accueil)
- Mauvaise intégration culturelle (relations sociales limitées à l'environnement familial)

4.2.4.2 Effets / Buts

- Satisfaction adéquate des besoins bio-psycho-sociaux de la clientèle.
- Les troubles / le handicap » multi-problématique » ont été traité de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif aient une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du trouble / du handicap pour son développement ultérieur.
- Les modèles de comportements problématiques, notamment l'histoire de la dépendance manifeste, ont été traités. La clientèle concernée et son environnement significatif ont une compréhension différenciée du problème. Ils sont informés sur la signification du modèle de comportement problématique et de son évolution ultérieure.
- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.
- Élaboration d'une solution de suivi post-cure en intégrant une variante de traitement adéquate en lien avec la problématique.
- La clientèle concernée et son environnement significatif sont motivés pour la collaboration.

En complément :

- Une attention conforme à la problématique de cette clientèle a été accordée à l'intégration scolaire et professionnelle.
- Ce qui fait l'essentiel de la vie a été redéfini.
- Les particularités culturelles, ethniques et religieuses ont été prises en compte dans la planification de l'avenir.
- Les générations précédentes ont été associées systématiquement au processus thérapeutique.

4.2.4.3 Prestations spécifiques à ce groupe cible

Les prestations sont celles du groupe primaire d'origine: prestations de base et prestations complémentaires.

4.2.4.3.1 Prestations centrales

Communauté de production

- Mise à disposition, planification et garantie d'un déroulement journalier et hebdomadaire systématique (phases récréatives comprises) en tenant compte des préoccupations spécifiques à la migration.
- Éducation à la gestion ménagère commune (lessive, cuisine, nettoyage) en tenant compte des particularités culturelles et religieuses.
- Encouragement à l'autonomie par rapport à la gestion du quotidien (prise progressive de responsabilités, contrôle, accompagnement, confrontation, intervention).

Communauté de consommation

- Aide à la gestion de l'argent (argent de poche ou système de salaire).
- Mise à disposition d'outils pour les activités de loisirs non structurées (journaux, TV, jeux...).
- Conduite / accompagnement des moments de loisirs "non-structurés" (en délimitation du domaine des prestations » loisirs »).
- Planification, garantie et gestion d'une alimentation saine et équilibrée en tenant compte de règles spécifiques liées à la culture et à la religion.
- Planification, garantie d'un habillement adéquat (saison, âge, financement).

Communauté de biens

- Acquisition et mise à disposition de moyens financiers individuels.
- Instruction, planification d'un budget individuel.
- Contrôle du budget individuel.
- Instruction, accompagnement et mise en oeuvre d'un plan de désendettement.
- Instruction en vue d'une gestion et d'une utilisation adéquate et soigneuse des biens individuels, communs ou de ceux mis à disposition.

Communauté d'assistance / de prise en charge médicale et psychosociale

- Planification, acquisition et mise à disposition d'équipements institutionnels et de biens de consommation généraux.
- Développement de projets et de possibilités en vue d'un équipement personnel (biens personnels).
- Planification, élaboration et maintien d'une ambiance d'habitat procurant un sentiment de sécurité (sur le plan des locaux et sur le plan émotionnel).
- Planification, élaboration et maintien d'un environnement stimulant (permettant d'acquérir à la fois un savoir et des compétences sociales).
- Planification, garantie d'une prise en charge médicale (y compris psychiatrique) et assistance (interne et/ou externe).
- Planification et garantie d'un suivi et d'une prise en charge psychologique (interne et/ou externe) en tenant compte des besoins spécifiques à la migration.
- Planification, offre et mise en oeuvre d'une prise en charge sociopédagogique / sociothérapeutique (groupe de parole, travail de groupe, entretiens individuels, approche créative, méditation, etc.) en tenant compte des besoins spécifiques à la migration.

Communauté d'interaction et de communication

- Planification, établissement et application de règles régissant la vie en commun (règlement de maison, abstinence de drogues, interdiction de violence, règles de communication).
- Participation active dans la communauté et dans les groupes.
- Stimulation / renforcement des capacités relationnelles.
- Planification, conduite et stimulation en vue d'une prise de responsabilité par rapport à soi-même et à autrui.
- Planification et stimulation en vue d'un développement de l'autonomie, en tenant compte des besoins spécifiques à la migration.

Communauté éducative

- Transmission de techniques de socialisation (prise de conscience par rapport à l'hygiène et les soins corporels, acquisition d'un savoir vivre adéquat). , en tenant compte des besoins spécifiques à la migration.
- Transmission de compétences de gestion du quotidien (utilisation de moyens de communication, lecture d'horaires de moyens de transport, gestion de relations avec les autorités, etc.).
- Transmission de valeurs socio-culturelles et religieuses. (Rendre possible l'accès à la culture générale (exemple littérature, art, musique, théâtre, religion etc.) en tenant compte des nécessités liées à la migration et la langue.

Prestations centrales générales

- Garantie (planifier et réaliser) de la vérification du concept.
- Garantie (planifier et réaliser) de la compatibilité du concept avec des méthodes de contrôle externes. (QSS)
- Rapports périodiques centrés sur les clients.
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapport annuel).
- Accompagnement lors d'expertises (d'ordre médical ou juridique), si nécessaire organisation d'une traduction linguistique et culturelle.
- Planification, organisation et réalisation d'un diagnostic global d'entrée (d'ordre social, psychologique, psychiatrique et somatique).
- Mise à disposition, planification et garantie d'offres de formation et de loisirs spécifiques et correspondant au concept.
- La planification de l'environnement est basée sur une saisie professionnelle, des explications ainsi qu'une évaluation des conditions et des stratégies de gestion de vie.
- Développement et réalisation d'un plan de traitement individuel.
- Évaluation périodique du déroulement de la thérapie, une attention particulière étant vouée aux problèmes spécifiques des populations migrantes.
- Planification systématique de la sortie (préparation et réalisation).
- Scénarios d'urgence en cas d'interruption de la thérapie/réadmission.
- Indications à l'intention de la clientèle concernant les possibilités de recours.
- Garantie d'une tenue de dossier adéquate (protection des données, documentation compréhensible et explicite de l'intervention et du processus).
- Garantie d'un travail de réseau centré sur les clients et en collaboration avec d'autres services professionnels et autorités.

4.2.4.3.2 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles:

- Mise à disposition et entretien de bâtiments adaptés à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de travail, installations sanitaires, possibilités de retrait, espaces d'intimité suffisants). Développement et mise en oeuvre d'un concept d'utilisation des locaux.
L'infrastructure dans son ensemble doit répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes.
- La grandeur des locaux d'habitation (lieux collectifs et chambres) doit correspondre aux exigences légales minimales. En absence des ces exigences, les conditions de l'OFAS font référence.

Mobilier:

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux d'habitat commun et dans les locaux de travail (cuisine et installations sanitaires comprises) répondant de manière suffisante (quantité et qualité) aux exigences conceptuelles y compris sur le plan spécifique à la migration.

Personnel

- Établissement d'un plan du personnel et engagement d'un personnel qui possède une qualification professionnelle adéquate, adaptés à la fonction et à la tâche désignées, notamment dans le domaine de la migration..
- Définition et garantie de la formation continue du personnel dans le domaine de la migration (concept).

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept global de l'institution (sur le plan thérapeutique et de gestion d'entreprise).
 - Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en œuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en œuvre de mesures concernant la gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification, concept de formation continue, de perfectionnement professionnel, etc.).

Recherche

- Planification, organisation et garantie de la collaboration avec des projets de recherche et de statistiques régionaux, cantonaux et nationaux.

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et garantie d'un travail de réseau institutionnel avec des services professionnels et les autorités.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en œuvre d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en œuvre d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en œuvre de la gestion du personnel.
- Planification et mise en œuvre de mesures de relation publiques et de marketing.

4.3 Maladies somatiques associées

4.3.1 Dimension du problème

- Polytoxicomanie
- Consommation de drogue(s) depuis plus de 7 ans
- Curriculum de formation incomplet
- État de santé psychique diminué
- État de santé physique diminué
- 20 à 40 ans
- Célibataire
- Problèmes avec la justice
- Endettement
- Désinsertion sociale
- Diagnostic d'une maladie somatique associée (VIH, sida, hépatite chronique C, etc.) nécessitant un traitement complémentaire dans le cadre du concept thérapeutique existant.

4.3.2 Effets / Buts

- Satisfaction adéquate des besoins bio-psycho-sociaux de la clientèle.
- Les troubles / le handicap » multi-problématique » ont été traité de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif aient une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification du trouble / du handicap pour son développement ultérieur.
- Les modèles de comportements problématiques, notamment l'histoire de la dépendance manifeste, ont été traités. La clientèle concernée et son environnement significatif ont une compréhension différenciée du problème. Ils sont informés sur la signification du modèle de comportement problématique et de son évolution ultérieure.
- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.
- Élaboration d'une solution de suivi post-cure en intégrant une variante de traitement adéquate en lien avec la problématique.
- La clientèle concernée et son environnement significatif sont motivés pour la collaboration.
- Le problème somatique associé est traité de telle manière que la personne concernée dispose d'une compréhension précise de ses différentes problématiques et qu'il en va de même de son entourage.
- Dans l'idéal, on est parvenu à l'amélioration maximale possible de la maladie associée, voire à la guérir.
- En cas de besoin, la suite du traitement de la maladie associée est programmée. Les services concernées en sont informés et tous les moyens auxiliaires d'aide et de soutien à la réinsertion sont mis en place.
- Les autres besoins physiques et psychiques de la personne concernée sont satisfaits de manière adéquate.
- La prise en charge médicale est assurée au-delà de la durée du traitement.
- Tous les aspects techniques relevant du système des assurances sont pris en compte en vue d'une réinsertion optimale.

4.3.3 Prestations spécifiques à ce groupe cible

4.3.3.1 Prestations centrales - groupes cible spécifiques

Communauté de production

- Mise à disposition, planification et garantie d'un déroulement journalier et hebdomadaire systématique (phases récréatives comprises).
- Éducation à la gestion ménagère commune (lessive, cuisine, nettoyage).
- Encouragement à l'autonomie par rapport à la gestion du quotidien (prise progressive de responsabilités, contrôle, accompagnement, confrontation, intervention).

Communauté de consommation

- Éducation à la gestion de l'argent (argent de poche ou système de salaire).
- Mise à disposition de moyens pour les activités de loisirs non structurées (journaux, TV, jeux...).
- Éducation à la gestion des moments de loisirs "non-structurés" (en délimitation du domaine des prestations » loisirs »).
- Planification et gestion d'une alimentation saine et équilibrée.
- Planification, mise en oeuvre d'un habillement adéquat (saison, âge, financement).

Communauté de biens

- Acquisition et mise à disposition de moyens financiers individuels.
- Éducation à la planification d'un budget individuel.
- Éducation au contrôle du budget individuel.
- Éducation à, accompagnement et mise en oeuvre d'un plan de désendettement.
- Éducation en vue d'une gestion et d'une utilisation adéquate et soigneuse des biens individuels, communs ou de ceux mis à disposition.

Communauté d'assistance / de prise en charge médicale et psychosociale

- Planification, acquisition et mise à disposition d'équipements et de biens de consommation.
- Développement de projets et de possibilités en vue d'un équipement personnel (biens personnels).
- Planification, élaboration et maintien d'une ambiance d'habitat procurant un sentiment de sécurité (sur le plan des locaux et sur le plan émotionnel).
- Planification, élaboration et maintien d'un environnement stimulant (permettant d'acquérir à la fois un savoir et des compétences sociales).
- Planification et mise en oeuvre d'une prise en charge médicale (y compris psychiatrique) et assistance (interne et/ou externe).
- Planification et mise en oeuvre d'un suivi et d'une prise en charge psychologique (interne et/ou externe).
- Planification, offre et mise en oeuvre d'une prise en charge sociopédagogique / sociothérapeutique (groupe de parole, travail de groupe, entretiens individuels, approche créative, méditation, etc.).

Communauté d'interaction et de communication

- Planification, établissement et application de règles régissant la vie en commun (règlement de maison, incluant sanctions et voies de recours, abstinence de drogues, abstention de violence, règles de communication).
- Participation active dans la communauté et dans les groupes.
- Stimulation / renforcement des capacités relationnelles.

- Planification, éducation et stimulation en vue d'une prise de responsabilité par rapport à soi-même et à autrui.
- Planification et stimulation en vue d'un développement de l'autonomie.

Communauté éducative

- Transmission de techniques de socialisation (prise de conscience par rapport à l'hygiène et les soins corporels, acquisition d'un savoir vivre adéquat).
- Transmission de compétences de gestion du quotidien (utilisation de moyens de communication, lecture d'horaires de moyens de transport, gestion de relations avec les autorités, etc.).
- Transmission de valeurs culturelles et sociales, rendre possible l'accès à la culture générale (par exemple littérature, art, musique, théâtre, religion etc.).

Prestations centrales générales

- Garantie (planifier et réaliser) de la vérification du concept.
- Garantie (planifier et réaliser) de la compatibilité du concept avec des méthodes de contrôle externes. (SMQ)
- Rapports périodiques centrés sur les clients.
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapport annuel).
- Accompagnement lors d'expertises (d'ordre médical ou juridique).
- Planification, organisation et réalisation d'un diagnostic global d'entrée (d'ordre social, psychologique, psychiatrique et somatique).
- La planification de l'environnement (« Milieuplanung ») est basée sur une saisie professionnelle, des explications ainsi qu'une évaluation des conditions et des stratégies de gestion de vie.
- Développement et réalisation d'un plan de traitement individuel.
- Planification systématique de la sortie (préparation et réalisation).
- Scénarios d'urgence en cas d'interruption de la thérapie/réadmission.
- Indications à l'intention de la clientèle concernant les possibilités de recours.
- Garantie d'une tenue de dossier adéquate (protection des données, documentation compréhensible et explicite de l'intervention et du processus).
- Garantie d'un travail en réseau centré sur les clients et en collaboration avec d'autres services professionnels et autorités.

4.3.3.2 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles:

- Mise à disposition et entretien de bâtiments adaptés à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de travail, installations sanitaires, possibilités de retrait, espaces d'intimité suffisants). Développement et mise en oeuvre d'un concept d'utilisation des locaux.
- L'infrastructure dans son ensemble doit répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes.
- La grandeur des locaux d'habitation (lieux collectifs et chambres) doit correspondre aux exigences légales minimales. En absence des ces exigences, les conditions de l'OFAS font référence.

Mobilier:

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux d'habitat commun et dans les locaux de travail (cuisine et installations sanitaires comprises)

répondant de manière suffisante (quantité et qualité) aux exigences définies dans le concept.

Personnel

- Établissement d'un plan d'engagement du personnel et engagement de personnes disposant des qualifications professionnelles requises pour assumer les fonctions et les tâches définies dans le concept.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept global de l'institution (sur le plan thérapeutique et de gestion d'entreprise).
 - Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en œuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en œuvre de mesures concernant la gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification, concept de formation continue, de perfectionnement professionnel, etc.).

Recherche

- Planification, organisation et garantie de la collaboration avec des projets de recherche et de statistiques régionaux, cantonaux et nationaux.

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et garantie d'un travail en réseau institutionnel avec des services professionnels et les autorités.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en place d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en place d'une compatibilité d'entreprise.
- Planification et mise en place de la gestion du personnel.
- Planification et réalisation de mesures de relation publiques et de marketing.

4.3.3.3 Unités de prestation supplémentaires pour le groupe cible spécifique

Le groupe de travail n'a pas encore tranché sur la question de savoir si les prestations supplémentaires doivent faire l'objet d'un relevé à part (comme c'est le cas ici). En cas de réponse négative, le texte ci-dessous comporte la mention abrégée (cf. légende) de la catégorie de prestations dans laquelle il convient de les inclure.

Légende:

- P=Communauté de production*
- C=Communauté de consommation*
- B=Communauté de biens*
- A=Communauté d'assistance, de prise en charge médicale et psychosociale*
- I=Communauté d'interaction et de communication*
- E=Communauté éducative*
- G=Prestations générales*
- INI=Infrastructure Immeubles*
- INM=Infrastructure Mobilier*
- PE=Personnel*
- ORG=Management*
- FO=Recherche*
- INT=Collaboration inter-institutionnelle*
- GES=Prestations de base relatives à la gestion économique*

- Engagement de /coopération avec un personnel qualifié dans le domaine de la prise en charge médicale somatique. *PE*
- Mise à disposition et entretien de locaux et de mobilier servant, selon le concept, au traitement de la maladie somatique associée. *INI + INM*
- Garantie d'accès aux fauteuils roulants selon concept de base. *INI*
- Mise à disposition, planification et garantie d'un programme journalier et hebdomadaire répondant aux besoins liés aux maladies somatiques associées *P*
- Planification et garantie de la prise en charge médicale nécessaire. *A*
- Planification et garantie d'une coopération avec le système externe de santé publique, conformément au concept. *INT*
- Planification et garantie de l'ensemble des mécanismes permettant d'assurer une réinsertion professionnelle et sociale avec l'aide des assurances. *G*
- Évaluation systématique de l'évolution de l'état de santé de la clientèle. *G*

4.4 Double diagnostic / Problématique psychique associée

4.4.1 Dimension du problème

- Polytoxicomanie
- Cinsommation de drogues depuis plus de 7 ans
- Curriculum de formation incomplet
- Atteintes à la santé psychique
- Expériences fréquentes d'abus traumatisantes
- Troubles alimentaires fréquents
- État de santé physique diminué
- 20 à 40 ans
- Célibataire
- Problèmes avec la justice
- Endettement
- Désinsertion sociale
- Diagnostic de troubles psychiques ou d'une maladie psychique distincte et associée (selon les normes ICD) qui nécessitent un traitement spécifique dans le cadre du concept thérapeutique proposé.

4.4.2 Effets / Buts

- Satisfaction adéquate des besoins bio-psycho-sociaux de la clientèle.
- Les troubles / le handicap » multi-problématique » ont été traités de façon à ce que la clientèle concernée et son environnement significatif aient une compréhension différenciée de la problématique. Ils sont informés sur la signification (et, le cas échéant, sur la persistance) du trouble / du handicap pour son développement ultérieur.
- Les modèles de comportements problématiques, notamment l'histoire de la dépendance manifeste, ont été traités. La clientèle concernée et son environnement significatif ont une compréhension différenciée du problème. Ils sont informés sur la signification du modèle de comportement problématique et de son évolution ultérieure.

- Amélioration des conditions de vie et des stratégies de gestion de vie. Des mesures concernant le suivi post-cure ont été mises en place en collaboration avec des services/institutions.
- Élaboration d'une solution de suivi post-cure en intégrant une variante de traitement adéquat en lien avec la problématique.
- La clientèle concernée et son environnement significatif sont motivés pour la collaboration.
- Les problèmes psychiques associés sont traités de telle manière que la personne concernée dispose d'une compréhension précise de ses différentes problématiques et qu'il en va de même de son entourage.
- Dans l'idéal, on est parvenu à l'amélioration maximale possible de l'état de la personne concernant la problématique associée, voire à la guérir.
- En cas de besoin, la suite du traitement de la problématique associée est programmée. Les services concernées en sont informés et tous les moyens auxiliaires d'aide et de soutien à la réinsertion sont mis en place.
- Les autres besoins physiques et psychiques de la personne concernée sont satisfaits de manière adéquate.
- La prise en charge médicale psychique/physique est assurée au-delà de la durée du traitement.
- Tous les aspects relevant du système des assurances sont pris en compte en vue d'une réinsertion optimale.

4.4.3 Prestations spécifiques à ce groupe cible

4.4.3.1 Prestations centrales

Communauté de production

- Mise à disposition, planification et garantie d'un déroulement journalier et hebdomadaire systématique (phases récréatives comprises).
- Éducation à la gestion ménagère commune (lessive, cuisine, nettoyage).
- Encouragement à l'autonomie par rapport à la gestion du quotidien (prise progressive de responsabilités, contrôle, accompagnement, confrontation, intervention).

Communauté de consommation

- Éducation à la gestion de l'argent (argent de poche ou système de salaire).
- Mise à disposition de moyens pour les activités de loisirs non structurées (journaux, TV, jeux...).
- Éducation à la gestion des moments de loisirs "non-structurés" (en délimitation du domaine des prestations » loisirs »).
- Planification, mise en place et gestion d'une alimentation saine et équilibrée.
- Planification et mise en oeuvre d'un habillement adéquat (saison, âge, financement).

Communauté de biens

- Acquisition et mise à disposition de moyens financiers individuels.
- Éducation à la planification d'un budget individuel.
- Contrôle du budget individuel.
- Éducation à l'accompagnement et mise en oeuvre d'un plan de désendettement.
- Éducation en vue d'une gestion et d'une utilisation adéquate et soigneuse des biens individuels, communs ou de ceux mis à disposition.

- Communauté d'assistance / de prise en charge médicale et psychosociale
- Planification, acquisition et mise à disposition d'équipement et de biens de consommation.
 - Développement de projets et de possibilités en vue d'un équipement personnel (biens personnels).
 - Planification, élaboration et maintien d'une ambiance d'habitat procurant un sentiment de sécurité (sur le plan des locaux et sur le plan émotionnel).
 - Planification, élaboration et maintien d'un environnement stimulant (permettant d'acquérir à la fois un savoir et des compétences sociales).
 - Planification et mise en oeuvre d'une prise en charge médicale (y compris psychiatrique) et assistance (interne et/ou externe).
 - Planification et mise en oeuvre d'un suivi et d'une prise en charge psychologique (interne et/ou externe).
 - Planification, offre et mise en oeuvre d'une prise en charge sociopédagogique / sociothérapeutique (groupe de parole, travail de groupe, entretiens individuels, approche créative, méditation, etc.).

Communauté d'interaction et de communication

- Planification, établissement et application de règles régissant la vie en commun (règlement de maison, incluant sanctions et voies de recours, abstinence de drogues, abstention de violence, règles de communication).
- Participation active dans la communauté et dans les groupes.
- Stimulation / renforcement des capacités relationnelles.
- Planification, éducation et stimulation en vue d'une prise de responsabilité par rapport à soi-même et à autrui.
- Planification et stimulation en vue d'un développement de l'autonomie.

Communauté éducative

- Transmission de techniques de socialisation (prise de conscience par rapport à l'hygiène et les soins corporels, acquisition d'un savoir vivre adéquat).
- Transmission de compétences de gestion du quotidien (utilisation de moyens de communication, lecture d'horaires de moyens de transport, gestion de relations avec les autorités, etc.).
- Transmission de valeurs culturelles et sociales, rendre possible l'accès à la culture générale (par exemple littérature, art, musique, théâtre, religion etc.).

Prestations centrales générales

- Garantie (planifier et réaliser) de la vérification du concept.
- Garantie (planifier et réaliser) de la compatibilité du concept avec des méthodes de contrôle externes. (SMQ)
- Rapports périodiques centrés sur les clients.
- Rapports réguliers centrés sur l'organisation (rapport annuel).
- Accompagnement lors d'expertises (d'ordre médical ou juridique).
- Planification, organisation et réalisation d'un diagnostic global d'entrée (d'ordre social, psychologique, psychiatrique et somatique).
- La planification de l'environnement (« Milieuplanung ») est basée sur une saisie professionnelle des explications ainsi qu'une évaluation des conditions et des stratégies de gestion de vie.
- Développement et réalisation d'un plan de traitement individuel.
- Planification systématique de la sortie (préparation et réalisation).

- Scénarios d'urgence en cas d'interruption de la thérapie/réadmission.
- Indications à l'intention de la clientèle concernant les possibilités de recours.
- Garantie d'une tenue de dossier adéquate (protection des données, documentation compréhensible et explicite de l'intervention et du processus).
- Garantie d'un travail en réseau centré sur les clients et en collaboration avec d'autres services professionnels et autorités.

4.4.3.2 Prestations complémentaires

Infrastructure

Immeubles:

- Mise à disposition et entretien de bâtiments adaptés à un usage conceptuellement défini (séparation fonctionnelle du domaine d'habitat et de travail, installations sanitaires, possibilités de retrait, espaces d'intimité suffisants). Développement et mise en oeuvre d'un concept d'utilisation des locaux.
- L'infrastructure dans son ensemble doit répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes.
- La grandeur des locaux d'habitation (lieux collectifs et chambres) doit correspondre aux exigences légales minimales. En absence des ces exigences, les conditions de l'OFAS font référence.

Mobilier:

- Mise à disposition et entretien d'un standard d'équipement dans les locaux d'habitat commun et dans les locaux de travail (cuisine et installations sanitaires comprises) répondant de manière suffisante (quantité et qualité) aux exigences définies dans le concept.

Personnel

- Établissement d'un plan d'engagement du personnel et engagement de personnes disposant des qualifications professionnelles requises pour assumer les fonctions et les tâches définies dans le concept.

Management (développement et entretien de l'organisation)

- Planification, formulation, réalisation et développement continu d'un concept global de l'institution (sur le plan thérapeutique et de gestion d'entreprise).
 - Développement de mesures en vue de l'organisation institutionnelle (élaboration, mise en oeuvre de lignes directrices, optimisation des procédures de travail, contrôle des objectifs et de leur atteinte, etc.).
- Développement et mise en oeuvre de mesures concernant la gestion du personnel (supervision, entretiens de qualification, concept de formation continue, ~~et~~ de perfectionnement professionnel, etc.).

Recherche

- Planification, organisation et garantie de la collaboration avec des projets de recherche et de statistiques régionaux, cantonaux et nationaux.

Collaboration inter-institutionnelle

- Planification, organisation et garantie d'un travail en réseau institutionnel avec des services professionnels et les autorités.

Prestations de base relatives à la gestion économique

- Planification et mise en oeuvre d'un service administratif (en lien avec les clients et avec l'institution).
- Planification et mise en oeuvre d'une compatibilité d'entreprise.

- Planification et mise en œuvre de la gestion du personnel.
- Planification et mise en œuvre de mesures de relation publiques et de marketing.

4.4.3.3 Unités de prestations - groupes cible spécifiques

- Engagement de /coopération avec un personnel qualifié dans le domaine de la prise en charge de personnes présentant un double diagnostic. *PE*
- Mise à disposition, planification et garantie d'un programme journalier et hebdomadaire répondant aux besoins liés aux doubles diagnostics. *P*
- Planification et garantie de la prise en charge psychologique/psychiatrique nécessaire. *A*
- Planification et garantie d'une coopération avec le système externe de santé publique, conformément au concept. *INT*
- Planification et garantie de l'ensemble des mécanismes permettant d'assurer une réinsertion professionnelle et sociale avec l'aide des assurances. *G*
- Évaluation systématique de l'évolution de l'état de santé de la clientèle. *G*

AG Arbeitsfeldbeschreibung: Peter Burkhard, Wolfgang Huber, Ueli Liechti, Bertrand Nussbaumer,
Thomas Egli, Ueli Simmel

Traduction: Claire Roelli, Philippe Lehmann